

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/07/2024 - 102195 - 2019 B 35269 - 572 015 451 - 1001 VIES HABITAT



ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2023

1001 VIES HABITAT

Certifié conforme

Tout commence chez vous



Philippe BRY,
Président du directoire de 1001 Vies Habitat

SOMMAIRE

I - BILAN	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif.....	5
II - COMPTE DE RESULTAT.....	6
Charges.....	7
Produits.....	8
III - ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX	9
1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.....	10
1.1 Faits caractéristiques de l'exercice.....	10
1.2 Développement du patrimoine.....	11
2. REFERENTIEL COMPTABLE.....	12
3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	13
3.1 Changements de règles et méthodes comptables de l'exercice	13
3.2 Immobilisations et amortissements.....	13
3.3 Stocks et en-cours.....	16
3.4 Créances sur les locataires.....	16
3.5 Valeurs mobilières de placements et disponibilités	17
3.6 Subventions.....	17
3.7 Provisions.....	18
3.8 Charges différées d'intérêts compensateurs.....	19
3.9 Produits constatés d'avance.....	20
3.10 Charges constatées d'avance.....	20
3.11 Informations relatives au résultat.....	20
3.12 Divers postes du compte de résultat	21
3.13 Résultat exceptionnel.....	22
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	23
4.1.1 Engagements Hors bilan.....	24
4.1.2 Tableau commercialisation.....	24
4.1.3 Tableau Prestation de services à personnes physiques.....	24
4.2.1 Tableau Affectation du Résultat N-1.....	25
4.2.2 Tableau distribution de dividendes.....	25
4.2.3 Tableau des résultats des 5 derniers exercices.....	26
4.2.4 Tableau ratio d'autofinancement net HLM.....	27
4.3.1 Tableau des Mouvements des postes de l'Actif Immobilisé.....	28
4.4.1 Tableau des Amortissements-Situation et mouvements.....	29
4.4.2 Tableau des Amortissements-Diminutions de l'exercice.....	30
4.5.1 Tableau des dépréciations et provisions.....	31
4.6.1 Tableau Etat des Dettes.....	32
4.7.1 Tableau Etat des Créances	33
4.8.1 Tableau des Filiales et Participations.....	34
4.9.1 Tableau Effectif moyen et ventilation par catégorie.....	35
4.9.2 Tableau Effectif	35
4.10.1 Tableau Ventilation par nature des frais d'acquisition imputés pendant l'exercice.....	36
4.10.2 Tableau des Transferts de charges.....	37
4.11.1 Tableau de la Production Immobilisée	38
4.12.1 Incorporation des frais financiers et des coûts internes au coût de production des stocks.....	39
4.13.1 Tableau récapitulatif des charges et produits exceptionnels	40



I - BILAN 2023

BILAN - ACTIF

Partie 2 - Fiche n°2.1.1

N° de compte	ACTIF	Exercice 2023				Exercice 2022
		BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	TOTAUX PARTIELS	NET
1	2	3	4	5	6	7
	IMMobilisations incorporelles					
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	10 605 355,09	11 274 553,51
2082-2083-2084-2085	Baux long terme et droits d'usufruit	27 076 320,00	16 451 335,30	10 624 984,70		0,00
203-205-206-207-2088-232-237	Autres (1)	301 538,59	321 166,20	(19 629,61)		11 264 734,36
21	IMMobilisations corporelles				3 533 144 824,38	3 507 203 552,90
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00		0,00
2112-2113-2115	Terrains aménagés, loués, bâtis	1 092 944 190,07	0,00	1 092 944 190,07		1 068 772 945,46
A C	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00		0,00
T T	Constructions locatives (sur sol propre)	3 913 530 624,96	1 616 092 189,60	2 297 438 435,36		2 292 548 188,52
I I	Constructions locatives sur sol d'autrui	147 499 647,95	99 564 854,76	47 934 793,20		49 173 279,83
F F	Bâtiments et installations administratives	18 522 409,88	7 525 406,66	10 997 003,22		11 391 368,05
I M	Autres ensembles immobiliers	148 655 548,72	68 414 602,85	80 240 945,87		83 285 617,14
M O	Instal. techniques, matériel et outillage, et autres immo. corp.	9 806 970,10	6 269 285,34	3 517 684,76		3 954 381,98
O	Immeubles en location-vente, loc. attribution, affectation	71 771,90	0,00	71 771,90*		71 771,90
B B	IMMobilisations corporelles en cours				282 574 698,49	257 445 300,16
I I	Terrains	106 683 478,26	0,00	106 683 478,26		83 667 097,71
L L	Constructions et autres immobilisations corporelles en cours	176 286 034,50	394 814,27	175 891 220,23		173 748 202,45
S S	Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00		0,00
E E	IMMobilisations financières (2)				26 755 344,60	26 574 062,22
261-266-2675-2676	Participations - Apports, avances	22 834 349,81	132 945,55	22 701 404,26		22 641 023,01
2671-2674	Créances rattachées à des participations	7 622,45	0,00	7 622,45		7 622,45
272	Titres immobilisés (droits de créances)	3 718 355,20	0,00	3 718 355,20		3 718 355,20
2741	Prêts participatifs	0,00	0,00	0,00		0,00
278	Prêts pour accession et aux SCCC	0,00	0,00	0,00		0,00
271-274 (sauf 2741)-275-2761	Autres	327 982,69	0,00	327 982,69		207 081,58
2678-2768	Intérêts courus	0,00	0,00	0,00		0,00
	ACTIF IMMobilisé	5 668 266 623,08	1 815 166 600,52	3 853 080 222,56	3 853 080 222,56	3 802 467 468,79
3 (net du 319, 339, 359)	STOCKS ET EN-COURS					
31 (OHLIM) / 38 (SEM)	Terrains à aménager	972 800,67	508 081,38	464 719,29		2 116 889,44
33	Immeubles en cours	2 434 174,57	864 735,91	1 569 438,66		2 378 102,03
	Immeubles achevés :			0,00		4 201 146,91
35 sauf 358	Disponible à la vente	29 070,34	0,00	29 070,34		3 670,53
358	Temporairement loués	53 661,15	0,00	53 661,15		53 661,15
37	Imm. acq. par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat	0,00	0,00	0,00		0,00
32	Approvisionnements	0,00	0,00	0,00		0,00
409	Fournisseurs débiteurs	210 923,83	0,00	210 923,83		3 828 444,87
	CREANCES D'EXPLOITATION					
A C	Créances clients et comptes rattachés (y compris 413) :				141 705 819,16	112 120 187,32
T I	Locataires et organismes payeurs d'A.P.L.	50 672 193,61	5 843 472,99	44 828 720,62		39 619 636,24
F F	Créances sur acquéreurs	9 882,81	0,00	9 882,81		9 882,82
C I	Clients - autres activités	286 661,33	, 0,00	286 661,33		1 527 620,27
I I	Emprunteurs et locataires-acquéreurs/attributaires	98 318,42	100 694,60	(2 376,18)		0,00
R C	Clients douteux ou litigieux	42 179 607,77	42 179 607,77	0,00		(0,07)
R 418	Produits non encore facturés	3 830 462,65	0,00	3 830 462,65		714 223,24
R 42-43-44 (sauf 441)-4675-4678	Autres	21 249 044,83	0,00	21 249 044,83		15 411 863,23
C 441	Etats et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	71 503 423,10	0,00	71 503 423,10		54 836 961,59
	CREANCES DIVERSES (3)				25 625 455,06	14 927 705,08
A A	Sociétés Civiles Immobilières ou S.C.C.C	1 133 091,37	0,00	1 133 091,37		1 413 155,65
A 451-458	Groupe, Associés-opérat. faites en commun et G.I.E	16 956 870,94	0,00	16 956 870,94		7 177 841,29
N T	Débiteurs divers	6 205 862,98	0,00	6 205 862,98		4 362 264,49
461 (sauf 4615)	Opérations pour le compte de tiers	1 329 629,79	0,00	1 329 629,79		1 974 443,65
4615	Opérations d'aménagement et de rénovation pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00		0,00
455-4562	Autres	0,00	0,00	0,00		0,00
478 (OPH)	Autres comptes transitoires	0,00	0,00	0,00		0,00
50	Valeurs Mobilières de placement	0,00	0,00	0,00		0,00
	DISPONIBILITES				144 113 335,76	316 172 857,45
511	Valeur à l'encaissement	0,00		0,00		0,00
515 (OPH)	Comptes au trésor	0,00		0,00		0,00
516	Comptes de placement court terme	94 095 859,23		94 095 859,23		0,00
5188	Intérêts courus à recevoir	0,00		0,00		0,00
Autres 51	Banques, établissements financiers et assimilés	50 013 300,07		50 013 300,07		316 168 680,99
53-54	Caisses et régies d'avance	4 176,46		4 176,46		4 176,46
C 486	Charges constatées d'avance	1 149 613,20		1 149 613,20		1 845 068,75
O M	ACTIF CIRCULANT	(II)	364 418 629,10	49 496 592,65	314 922 036,45	455 531 844,09
P T	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)	0,00		0,00	0,00
E S	Primes de remboursement des obligations	(IV)	0,00		0,00	0,00
R 461	Défauts de conversion Actif	(V)	0,00		0,00	0,00
G U L	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 032 685 452,18	1 864 683 193,17	4 168 002 259,01	4 168 002 259,01	4 257 999 312,88
	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont à moins d'un an					
	(3) Dont à plus d'un an					

BILAN - PASSIF - AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Partie 2 - Fiche n°2.2.1

N° de compte 1	PASSIF 2	Exercice 2023		Exercice 2022 3
		DETAIL 3	TOTAUX PARTIELS 4	5
10	CAPITAL, DOTATIONS ET RESERVES		540 985 589,08	510 335 246,33
101-104-105	Capital :		586 329 698,38	586 329 698,38
10133-1014	Capital (actions simples)	29 070 000,00		29 070 000,00
10134	Capital : actions d'attribution	0,00		0,00
104	Primes d'émissions, de fusion et d'apport	557 259 698,38		557 259 698,38
105	Ecart de réévaluation	0,00		0,00
102-103 (OPH)	Dotation :			
102	Dotations	0,00		0,00
103	Autres fonds propres- autres compléments de dotation,dons et legs en capital	0,00		0,00
106	Réserves :			
C	Réserve légale:	2 907 000,00		2 907 000,00
A	Réserves statutaires ou contractuelles	0,00		0,00
P	Excédents d'exploitation affectés à l'investissement	0,00		0,00
I	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	0,00		0,00
T	Réserves - Activité agrémentée	0,00		0,00
A	Réserves sur cessions immobilières	351 701 294,87		321 100 952,12
U	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	51 058 069,51		31 957 068,54
X	Réserves diverses	47 595,83		47 595,83
P	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	0,00		0,00
R	Report à nouveau (a)	148 238 633,66	148 238 633,66	137 030 843,32
O	dont relevant de l'activité agrémentée depuis 2016			
P	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	22 313 375,65		21 941 510,13
R	Résultat de l'exercice (a)	7 198 345,75	7 198 345,75	42 825 583,29
E	dont relevant de l'activité agrémentée	0,00		
S	dont relevant du SIEG (depuis 2021)	(10 345 837,35)		20 490 296,49
	Montant brut	Insc. au résultat		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	738 609 609,03	361 198 088,90	377 413 520,13
14	PROVISIONS REGLEMENTEES			0,00
145	Amortissements dérogatoires	0,00		0,00
146 (sociétés)	Provision spéciale de réévaluation	0,00		0,00
1671	Titres participatifs	0,00	0,00	0,00
	CAPITAUX PROPRES	(I)	1 473 836 080,82	1 473 836 080,82
P	PROVISIONS			1 471 712 749,47
R	Provisions pour risques	6 676 828,83		9 734 078,00
O	Provisions pour gros événement	0,00		5 157 262,00
V.	Autres provisions pour charges	8 094 473,10		4 576 816,00
	PROVISIONS	(II)	14 771 301,93	14 771 301,93
	DETTES FINANCIERES (I)		2 658 619 872,95	2 648 676 842,56
162	Participation des employeurs à l'effort de construction	242 090 471,93		249 196 743,31
163	Emprunts obligataires	0,00		0,00
164	Emprunts auprès des Etablissements de Crédit		2 359 938 323,08	1 773 333 034,57
1641	Caisse des Dépôts et Consignations	1 803 822 380,95		0,00
1642	C.G.L.L.S	0,00		0,00
1647	Prêts de l'ex-caisse des prêts HLM	0,00		0,00
1648	Autres établissements de crédit	456 115 932,11		453 695 785,78
165	Dépôts et cautionnements reçus :		26 876 850,19	26 876 850,19
1651	Dépôts de garantie des locataires	26 871 460,83		26 672 889,15
1654	Redevances (location-accession)	5 389,95		6 415,97
1658	Autres dépôts	0,00		0,00
	Emprunts et dettes financières diverses :		29 734 227,77	29 734 227,77
166-1673-1674-1677-1678-	Participation (spécifique sociétés) - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	385 702,10		130 385 702,10
1675	Emprunts participatifs	0,00		0,00
1676	Avances d'organismes HLM	0,00		0,00
168 sauf intérêts courus	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
169 sauf intérêts courus-18	Dettes rattachées à des participations	0,00		0,00
519	Concours bancaires courants	159,48		19,80
1688 (sauf 16983)-1718-1748-1788-	Intérêts courus	29 324 304,30		15 366 515,03
1681	Intérêts compensateurs	24 061,89		19 738,80
16883	Droits des locataires-acquéreurs, des locataires attribuaires ou des affectants		71 771,90	71 771,90
229	Droits des locataires attribuaires	0,00		0,00
2291-2292	Autres droits	71 771,90		71 771,90
419	Clients créanciers		22 979 694,60	23 983 926,50
4195	Locataires - Excédents d'acomptes	11 140 096,81		22 654 726,09
Autres 419	Autres	11 183 597,79		7 319 200,41
	DETTES D'EXPLOITATION		57 290 422,39	60 805 211,03
401-4031-1081-4088 partiel	Fournisseurs	34 500 622,64		35 562 757,66
402-4032-1082-4088 partiel	Fournisseurs de stocks immobiliers	479 828,93		254 834,93
42-43-44-4675	Dettes fiscales, sociales et autres	22 309 970,82		24 837 618,24
	DETTES DIVERSES		16 615 977,43	28 110 265,57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :			
404-405-4084-4088 partiel	Fournisseurs d'immobilisations	12 765 136,02		17 100 419,19
269-279	versements restant à effectuer sur titres non libérés	0,00		0,00
	Autres dettes :			
4563 (sociétés)	Associés - Versements reçus sur augmentation de capital	0,00		0,00
454	Sociétés Civiles Immobilières	121 973,05		0,00
451-458	Groupes-Associés- opérations faites en commun et en G.I.E	0,00		3 819 880,94
461 (sauf 4615)	Opérations pour le compte de tiers	314 950,07		1 011 444,58
4615	Opérations d'aménagements	0,00		0,00
455-457-45 (sauf 451 et 4675)-478	Autres	3 443 919,29		6 178 520,66
	Produits constatés d'avance		23 767 128,99	8 904 467,65
R	Au titre de l'exploitation et autres	23 767 128,99		6 877 987,85
E	Produits des ventes sur lots en cours	0,00		2 026 500,00
G	TOTAL DETTES	(III)	2 679 394 860,26	2 776 552 485,41
U	DIFFÉRENCES DE CONVERSION PASSIF	(IV)	0,00	0,00
L	TOTAL GENERAL (I)+(II)+(III)+(IV)		4 168 002 259,01	4 257 999 312,88
	(a) Montant entre parenthèses lorsqu'il s'agit de parts,			
	(1) Dont à plus d'un an,			
	(1) Dont à moins d'un an,			
			2 464 295 158,89	2 423 984 727,74
			94 344 714,06	224 692 114,82



II - COMPTE DE RESULTAT 2023

COMpte DE RESULTAT - CHARGES

N° de compte 1	CHARGES 2	Exercice 2023				Exercice 2022	
		CHARGES RECUPERABLES 3	CHARGES NON RECUPERABLES 4	TOTAUX PARTIELS 5	DONT SECTEUR AGREE (SEM)	TOTAUX PARTIELS 6	DONT SECTEUR AGREE (SEM)
1	CHARGES D'EXPLOITATION (1)			471 501 567,32	0,00	470 757 252,93	0,00
2							
3	60-61-62 (net de 609-619 et 629)			222 763 057,54	0,00	224 693 237,25	0,00
4	60 (nets de 609)						
5	Achats stockés :						
6	Terrains	364 923,37	364 923,37			324 535,07	
7	Approvisionnements	0,00	0,00			0,00	
8	Immobilés acquis par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat	0,00	0,00			0,00	
9	Variation des stocks :						
10	Terrains	1 555 635,27	1 555 635,27			609 760,03	
11	Approvisionnements	0,00	0,00			0,00	
12	Immobilés acquis par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat	0,00	0,00			0,00	
13	Achats de terrains, travaux, et frais annexes (opérations de promotion immobilière)	1 539 847,04	1 539 847,04			2 379 525,90	
14	Achats de terrains, travaux, et frais annexes (opérations d'aménagement)	0,00	0,00			0,00	
15	Autres 605-608	0,00	109 334,35	109 334,35		0,00	
16	Achats non stockés de matières et fournitures	51 993 348,22	239 857,66	52 233 205,88		52 733 181,58	
17	Services extérieurs :						
18	Sous-traitance générale (Travaux relatifs à l'exploitation)	26 681 386,67	7 043 426,63	33 724 823,30		37 617 440,60	
19	Location	1 739 360,93		1 739 360,93		1 010 930,00	
20	Charges locatives et de copropriété	14 187 918,81	14 187 918,81			35 915 932,74	
21	Entretien et réparations courants sur biens immobiliers locatifs	69 240,33	9 089 691,76	9 158 931,09		19 521 630,94	
22	Dépenses du gros entretien sur biens immobiliers locatifs	0,00	17 887 911,76	17 887 911,76		17 667 403,70	
23	Maintenance	0,00	26 885,73	26 885,73		28 487,45	
24	Autres travaux d'entretien	0,00	456 195,56	456 195,56		1 053 769,58	
25	Dépendances de crédit bail et loyers des baux à long terme	0,00	2 390 276,10	2 390 276,10		2 146 832,03	
26	Primes d'assurances	0,00	131 492,50	131 492,50		117 010,28	
27	Personnel extérieur à la société	0,00	8 641 344,87	8 641 344,87		9 016 380,00	
28	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	925 331,02	925 331,02		1 213 051,07	
29	Publicité, publications, relations publiques	0,00	1 374 760,78	1 374 760,78		1 100 555,34	
30	Déplacements, missions et réceptions	0,00	7 887 722,00	7 887 722,00		9 718 610,90	
31	Concessions et prélevements CGGB	0,00	38 632 772,66	38 632 772,66		29 107 760,54	
32	Rédevances						
33	Autres	25 955 731,72	4 934 574,74	30 900 305,46		4 440 295,09	
34	Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	64 214 891,82	64 214 891,82		58 072 354,88	0,00
35	Sur rémunérations	0,00	4 310 052,66	4 310 052,66		3 353 399,47	
36	Taxes foncières	0,00	47 125 186,61	47 125 186,61		42 210 460,45	
37	Autres 635-637	12 116 906,23	662 748,12	12 779 652,35		12 508 494,98	
38	Charges de personnel	0,00	54 898 693,22	54 898 693,22		66 994 272,23	0,00
39	Salaires et traitements	2 518 666,56	33 632 878,13	36 151 544,69		39 429 975,01	
40	Charges sociales	1 058 624,71	17 646 529,82	18 745 154,53		17 564 297,22	
41	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			125 960 932,50	0,00	120 880 280,31	0,00
42	Dotations aux amortissements et dépréciations :						
43	68111 suivi 681116, 681122 à 681124 suivi 68112315, 6811235, 68112415 et 6811245			107 647 140,67	107 647 140,67	103 719 317,03	
44	Autres immobilisations			1 167 562,31	1 167 562,31	1 291 677,31	
45	Charges d'exploitation à répartir			0,00	0,00	0,00	
46	Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles			1 077 075,27	1 077 075,27	2 631 304,17	
47	Dépréciation des stocks et en-cours			0,00	0,00	0,00	
48	Dépréciation des créances			11 550 742,90	11 550 742,90	12 190 191,75	
49	Dotations aux provisions :						
50	Provisions pour gros entretien			0,00	0,00	547 800,00	
51	Autres provisions			4 518 411,35	4 518 411,35	3 665 982,24	
52	Autres			0,00	0,00	10 417 108,32	0,00
53	Plates sur cotisations précautionnaires			3 053 661,40	3 053 661,40	6 677 038,15	
54	Rédevances et charges diverses de gestion courante			612 324,84	612 324,84	3 740 070,17	
55	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			0,00	0,00	0,00	
56							
57	CHARGES FINANCIERES			65 905 726,32	0,00	36 079 405,33	0,00
58						745,65	
59	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières			0,00	0,00		
60	Charges d'intérêts (2) :						
61	Intérêts sur opérations locatives - crédits relatifs et avances			2 241 729,38	2 241 729,38	397 219,72	
62	Intérêts sur opérations locatives - financements définitifs			60 375 597,46	60 375 597,46	34 699 125,70	
63	Intérêts compensatoires			4 325,09	4 325,09	(11 268,40)	
64	Intérêts de refinancement consolidés			2 135 674,53	2 135 674,53	361 543,40	
65	Accession à la propriété - Financements de stocks immobiliers			853 573,73	853 573,73	14 077,07	
66	Gestion de prêts - Accession			0,00	0,00	0,00	
67	Intérêts sur autres opérations			158 570,46	158 570,46	123 000,63	
68	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,00	0,00	0,00	
69	Autres charges financières			136 265,67	136 265,67	294 152,51	
70							
71	CHARGES EXCEPTIONNELLES			29 145 010,26	0,00	33 852 107,31	0,00
72							
73	Sur opérations de gestion			454 165,37	454 165,37	3 592 858,81	
74	Sur opérations en capital :						
75	Valuers comptables des éléments d'actifs cédés, démolis, mis au rebut			16 943 193,42	16 943 193,42	30 137 453,12	0,00
76	Autres			9 673 785,47	9 673 785,47	28 180 357,60	
77	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			0,00	0,00	1 957 255,32	
78	Dotations aux amortissements et dépréciations			0,00	0,00	121 566,00	0,00
79	Dotations aux provisions réglementées			0,00	0,00	0,00	
80	Dotations sur provisions			2 073 683,00	2 073 683,00	0,00	
81							
82	PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (SOCIÉTÉS)			0,00	0,00	0,00	
83	IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILÉS			0,00	0,00	0,00	
84	TOTAL DES CHARGES	120 443 914,41	445 108 402,46	566 552 373,59	0,00	540 688 776,25	0,00
85							
86	BOLDE CREDITEUR = BENEFICE			7 198 345,76	0,00	42 825 583,29	0,00
87	dont relevant du SIEG			(10 345 837,35)		20 490 296,49	
88	dont ne relevant pas du SIEG			17 544 183,10		22 335 266,80	
89							
90	TOTAL GENERAL			573 750 699,65	0,00	583 514 359,64	0,00
91							
92	(1) Dont charges sur exercices antérieurs			163 967,55		494 463,38	
93	(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées						

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

N° de compte	PRODUITS	Exercice 2023				Exercice 2022	
		DETAIL	TOTAL PARTIELS	DONT SECTEUR AGREÉ			DONT SECTEUR AGREÉ
					3	4	(SEMI)
1	2	3	4	(SEMI)	5	6	(SENI)
	PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		489 692 878,12		0,00	493 231 398,27	
70 (net de 709)	Produits des activités						
7011	Ventes de terrains lois	0,00	473 512 416,55		0,00	459 810 907,08	0,00
7012-7013	Ventes d'immeubles bâties	4 959 166,67				396 250,00	
7014	Ventes de maisons individuelles (CMJ)	0,00				0,00	
7017-7018	Ventes d'autres Immeubles	0,00				1 591 690,00	
703	Récupération des charges locatives	117 050 760,81				117 243 323,55	
702 / 704	Loyers :						
7021 (SEM) / 7041 (OHL)	Loyers des logements non conventionnés	28 185 592,15				28 184 968,08	
7023 (SEM) / 7043 (OHL)	Loyers des logements conventionnés	278 847 732,34				267 148 905,79	
7022 (SEM) / 7042 (OHL)	Suppléments de loyers	3 817 293,23				3 732 450,23	
7026 (SEM) / 7046 (OHL)	Résidences pour étudiants, foyers, résidences sociales	9 961 837,24				9 844 008,29	
7027 (SEM) / 7047 (OHL)	Logements en location - accession et accession inventus	2 957,35				6 171,48	
7024-7025-7028 (SEM) / 7044-7045-7048 (OHL)	Autres	24 768 894,43				25 050 253,91	
705	Prestations de services :						
7061-7062	Produits de concession d'aménagement	0,00				0,00	
7063 (OHL)	Rémunération des gestion (accession et gestion de prêté)	0,00				0,00	
Sociétés sous égide	0,00					0,00	
70632-70638 (OHL) / 7066 (SEM)	Prestations de services à personnes physiques et autres produits	0,00				0,00	
7084	Prestations de maitrise d'ouvrage et de commercialisation	526 531,40				0,00	
7055	Syndic de copropriété	2 057 299,88				1 896 211,28	
7056 (OHL) / 7063 (SEM)	Gestion d'immeubles appartenant à des tiers	17 400,00				17 400,00	
70671	Gestion des S.C.C.C	0,00				0,00	
70672	Gestion des prêts	0,00				0,00	
7058	Autres prestations de services	0,00				0,00	
703	Produits des activités annexes :	0,00					
7066	Récupération de charges de gestion imputables à d'autres organismes HLM	714 269,10				751 421,17	
Autres 708	Autres	4 602 651,97				3 947 653,32	
71	Production stockée (ou déstockage)		(2 965 056,21)		0,00	2 047 316,00	0,00
7133	Immeubles en cours	(2 999 456,02)				2 365 634,27	
7135	Immeubles achevés	25 359,81				(318 316,27)	
72	Production immobilisée						
7222	Immeubles de rapport (faits financiers externes)	243 701,59				3 329 474,38	0,00
721-Autres 722	Autres productions immobilisées	4 749 542,13				1 383,39	
74	Subventions d'exploitation		984 864,15		0,00	3 328 000,00	
742	Primes à la construction	0,00				0,00	
743	Subventions d'exploitation diverses	984 864,15				1 919 977,77	
744	Subventions pour travaux d'entretien	0,00				0,00	
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		9 934 185,59		0,00	17 982 303,83	0,00
78157	Provisions pour gros entretien	0,00				0,00	
78174	Dépréciations de créances	8 959 652,23				12 352 368,63	
Autres 781	Autres reprises	974 534,35				5 626 935,00	
791	Transferts de charges d'exploitation	2 084 405,44				2 603 779,42	
7583	Montant net reçus après dispositif de l'éssage de la CGSS	0,00				0,00	
751-754-7581-7582-7588	Autres produits	1 148 817,88				5 537 637,69	
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00				0,00	
76	PRODUITS FINANCIERS		10 272 333,55		0,00	4 576 719,48	0,00
761	De participations (2)						
7611	Revenus des actions	323 532,22				425 077,80	
7612	Revenus des parts des sociétés civiles immobilières de ventes	59 453,71				425 077,80	
7613-7618	Revenus des avances , prêts participatifs et autres	0,00				0,00	
762	D'autres immobilisations financières (2)					0,00	
76261-76262	Prêts accession	0,00				0,00	
Autres 762	Autres	0,00				0,00	
763-764	D'autres créances et valeurs mobilières de placement	9 741 237,71				3 791 776,29	
765-766-768	Autres (2)	37 659,02				96 500,00	
785	Reprises sur dépréciations et provisions	110 450,89				263 365,40	
795	Transfert de charges financières	0,00				0,00	
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00				0,00	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		73 785 457,88		0,00	85 704 241,79	0,00
771	Sur opérations de gestion	7 726 397,87				2 092 209,02	
	Sur opérations en capital					83 542 595,77	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	42 362 164,11				65 688 543,61	
777	Subventions d'investissements virees au résultat de l'exercice	14 674 095,45				16 380 664,79	
778	Autres	8 021 800,55				1 173 367,17	
787	Reprises sur dépréciations et provisions	1 001 000,00				67 437,00	
797	Transferts de charges exceptionnelles	0,00				0,00	
	TOTAL DES PRODUITS	573 750 669,65		0,00		583 514 359,54	0,00
				0,00		0,00	
				dont relevant du SIEG		0,00	
				dont ne relevant pas du SIEG		0,00	
				TOTAL GENERAL	573 750 669,65	0,00	583 514 359,54



III – ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX 2023

III - ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice 2023, sont les suivants :

1.1.1. Enjeux sectoriels

Le Groupe 1001 Vies Habitat a fait face, comme l'ensemble des bailleurs sociaux, à des évolutions significatives de son environnement :

- Une hausse brutale et continue de l'inflation, ayant d'ailleurs fragilisé la situation économique des pays de la Zone Euro et ayant atteint 4,9% en France, en 2023.
- Les banques centrales ont poursuivi leurs hausses successives des taux directeurs. Par ailleurs, les conditions financières de nos principaux partenaires bancaires ont également subi de fortes corrections haussières.
- Le Taux du Livret A demeure fixé à 3% pour une durée de 18 mois (terme le 31 janvier 2025) ; cette stabilité facilite la définition des politiques de financement. Toutefois la hausse rapide du taux sur 2023 a entraîné un renchérissement du coût de la dette et une croissance forte des charges d'intérêt.
- La hausse des loyers est elle aussi plafonnée, décorrélée de l'évolution de l'IRL.
- Des tensions sur le marché de l'emploi corrélées à un turnover moyen plus élevé dans les entreprises pouvant fragiliser certaines organisations et rendre plus complexe l'atteinte d'objectifs opérationnels.

Dans ce contexte, la priorité a été donnée à la performance opérationnelle. Les actions, déclinées de la stratégie, ont été maintenues, mais les calendriers de déploiement ont été détendus et le portefeuille de projets contraint.

En parallèle, la loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises. La loi prévoit notamment l'éradication progressive des « passoires thermiques », l'instauration d'aides financières pour les travaux de rénovation et la division par deux du rythme de la bétonisation d'ici 2030.

Le Groupe a déployé une politique volontariste en termes de réhabilitation thermique et est ainsi pleinement engagé dans les enjeux de la transition écologique, nécessitant une accélération de la décarbonation et la rénovation des logements les plus énergivores. Le groupe a dès lors initié une importante campagne de renouvellement des DPE sur les années 2023 et 2024.

Les investissements financiers sont très importants pour atteindre l'ensemble de nos objectifs en la matière.

1.1.2. Hypothèses financières

➤ Fiscalité

L'Administration Fiscale a été notifiée en octobre 2023 de l'option fiscale, pour la constitution d'un assujetti unique à la TVA (Groupe TVA) entre les différentes entités du Groupe 1001 Vies Habitat à compter du 1er janvier 2024.

Pour rappel, l'année 2023 ne bénéficie ni des avantages fiscaux de l'article 261 B du CGI (exonération de TVA pour les services rendus à leurs membres par des groupements autonomes de personnes (GAP)), du fait de l'exclusion du dispositif des organismes HLM depuis le 1er janvier 2023, ni de l'application du groupe TVA. En effet, le Groupe n'était pas en mesure d'opérer sa mise en œuvre dans un contexte encore empreint des conséquences de la cyber-attaque.

➤ Une solidité financière confirmée par Moody's

Le 21 décembre 2023, l'agence de notation Moody's Investors Service a confirmé la solidité financière du Groupe 1001 Vies Habitat, en lui attribuant les notations A1 perspective stable / Prime-1. Dans un contexte économique inflationniste, marqué par une forte remontée des taux d'intérêts, cette notation reflète la robustesse des pratiques de gestion et souligne :

- Des pratiques de gouvernance particulièrement robustes comprenant :
 - la mutualisation des ressources autour de plateformes de services partagés,
 - une stratégie de croissance privilégiant les zones à forte demande de logements, s'appuyant sur une cartographie ambitieuse des zones de développement et le respect de critères financiers stricts.
- Un cœur d'activité peu risqué, qui génère des flux de trésorerie stables et prévisibles : plus de 40 % des locataires de 1001 Vies Habitat bénéficient d'aides au logement de l'État, contribuant à des flux stables tout en limitant les risques de retards de paiement. Les décisions gouvernementales en 2022-2023, telles qu'une augmentation des aides au logement et la maîtrise des coûts énergétiques, ont également soutenu le pouvoir d'achat des locataires, réduisant le risque d'impayés malgré l'inflation.
- Un cadre réglementaire favorable : la stabilité de la politique française du logement est assurée par des réglementations graduées, élaborées en concertation avec les acteurs du secteur. Le financement des bailleurs sociaux repose principalement sur des prêts de la CDC, indexés sur le taux du Livret A, avec des maturités longues. Le cadre réglementaire français limite les risques que les bailleurs sociaux peuvent prendre en matière de gestion de la dette et des placements financiers.

En 2023, MVH a déployé son programme d'émissions de titres négociables à court terme (NeuCP), permettant de couvrir nos besoins sur des maturités courtes (inférieures à 12 mois).

1.1.3.Indemnisation de l'attaque informatique

Le 12 février 2021, 1001 Vies Habitat a été victime d'une intrusion malveillante qui a fortement perturbé les conditions de réalisation des missions de l'entreprise :

- Pendant plusieurs mois, les collaborateurs ont exercé leur activité avec des modes opératoires dégradés et l'entreprise a été accompagnée par des ressources externes,
- Toute l'infrastructure SI a dû être reconstruite, le plan de sécurisation initialement prévu a été non seulement mis en œuvre mais également renforcé.

En début d'exercice 2022, le Groupe a présenté à ses assureurs, au titre des polices Cyber-attaque et fraude, une réclamation visant à indemniser les préjudices subis suite à la cyber-attaque. De nombreux échanges et ateliers ont eu lieu avec les experts des assurances. Le 4 avril 2023, le Groupe a reçu la proposition d'indemnisation des assureurs d'un montant de 4 695 000 €, soit le montant maximum des garanties des polices concernées, déduction faite des franchises. Ce montant indemnise les frais engagés pour la poursuite d'activité, ceux liés à la reconstruction du SI, ainsi que les pertes d'exploitation résultant de l'augmentation de la vacance et des impayés. Le Groupe ayant accepté cette indemnisation, son paiement a été comptabilisé au cours du 1er semestre 2023.

1.2. Développement du patrimoine

1001 Vies Habitat détient 63 334 logements en gestion contre 62 674 logements gérés à fin 2022, soit une hausse de 660 logements.

L'évolution du patrimoine :

- Acquisitions : 223 logements dont le rachat de la pleine propriété de 22 logements en bail emphytéotique et 201 nouveaux logements :

- La Teste de Buch : 72 logements
 - Kremlin Bicêtre : 34 logements
 - Saint Jean d'Illac : 20 logements
 - Issou : 28 logements
 - Plaisir : 45 logements
 - La Méé : 2 logements
 - Montreuil Demi-lune : rachat des droits du bailleur pour 22 logements.
- Ventes : 268 logements :
 - 65 ventes à l'unité (qui concernent 25 patrimoines différents)
 - 203 logements en bloc (Aubervilliers Les Presles et Chevilly Larue)
 - Livraisons : 723 logements (voir ci-dessous le détail des livraisons)

Commune	Nom commercial	Date de livraison	Nb de logements
LA FRETTE SUR SEINE	Calmette 2	09/01/2023	97
HOUILLES	27 rue Parmentier	10/01/2023	24
MORSANG SUR ORGE	4/8 Bd de la Grielette	09/02/2023	20
BALLAINVILLIERS	81-83 rue Perray	01/03/2023	63
SAVIGNY LE TEMPLE	Place des fontaines Régalies	10/03/2023	106
HOUILLES	136 bd Jean Jaurès	03/04/2023	16
CORMEILLES-EN-PARISIS 95	Clos Compan - Tranche 2 - Bt C-D	03/04/2023	57
CONFLANS-ST-HONORINE	26, Rue de la Porte de Pontoise	09/05/2023	9
CORBEIL ESSONNES (Ilot C)	Montagne des Glaises	24/05/2023	50
VILLEJUST	Rue de la Poupadière	21/06/2023	17
COURBEVOIE	Av de verdun	11/07/2023	34
CORMEILLES-EN-PARISIS	Clos Compan - Tranche 2 - Bt E	31/08/2023	31
GRADIGNAN	Haut de Vigneau - Centre technique	28/06/2023	25
SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)	Villa Marguerite - 16, Av de l'Alma -	12/07/2023	8
MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)	La Pastorale - 78 - 54 av J. Kessel	27/07/2023	34
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78)	Villa de Thalia - 12, rue de la Maurienne	20/10/2023	15
COURBEVOIE(92)	Les jardins fleuris - Av de l'Europe	15/12/2023	83
CORBEIL ESSONNES (91)	MATISSE	20/12/2023	34
S/ total construction neuve			723
LA TESTE DE BUCH (2023)	Résidence Commandant Marzac - 7 à 15 rue Michel Labarthe	30/09/2023	72
KREMLIN BICETRE (2023)	16 et 16B Bd Chastenet de Gery	28/12/2023	34
SAINT-JEAN D'ILLAC	Résidence Le Résinier, Allée Hapchot / Impasse de Barras	20/12/2023	20
ISSOU	1 à 35 rue des Graudes	28/12/2023	28
PLAISIR	Résidence Acqueduc de l'Avre / Rue pierre mendes France/jean Grémillon	28/12/2023	45
LE MEE	Le Circé	10/11/2023	2
S/ total acquisitions			201

2- REFERENTIEL COMPTABLE

Les règles et méthodes comptables appliquées pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2023 sont celles prévues par :

- Le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général (dans sa version consolidée au 31 décembre 2023) ;
- Le règlement ANC N° 2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social à comptabilité privée, modifié par le règlement ANC N°2021-08 du 8 octobre 2021 et par le règlement ANC N° 2022-05 du 7 octobre 2022 ;
- L'arrêté du 7 octobre 2015 du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, du Ministère des Finances et comptes publics et du Ministère de l'Intérieur, homologuant l'instruction comptable applicable aux organismes d'HLM à comptabilité privée et les commentaires de comptes de ladite instruction comptable publiés le 4 novembre 2015 dans un avis du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (DHUP) ;

- Les arrêtés du 14 décembre 2022 et du 8 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2015 homologuant l'instruction comptable applicable aux organismes d'HLM à comptabilité privée. L'arrêté du 8 décembre 2023, applicable aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, n'emporte pas de modification majeure en matière de présentation des comptes annuels des sociétés HLM.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées pour l'établissement des comptes sociaux :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Principe de prudence,
- Coûts historiques.

La société clôture ses comptes au 31 décembre.

3- METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Changement de règles et méthodes comptables de l'exercice

Néant

3.2. Immobilisations et amortissements

3.2.1.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels, de baux emphytéotiques ou à construction, et d'usufruit locatif social.

Les baux emphytéotiques sont comptabilisés à la valeur d'acquisition contractuelle des baux, augmentée des frais de notaire.

3.2.2.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition directement attribuables sont immobilisés.

Elles sont essentiellement constituées des constructions locatives des sociétés d'HLM.

Sont intégrés dans le coût de production : les coûts internes de maîtrise d'ouvrage, ainsi que les frais financiers relatifs à la période de préfinancement, période limitée entre minimum 12 mois et maximum 24 mois.

La société immobilise les coûts internes liés sur les opérations de constructions neuves et de réhabilitations. Ces coûts internes sont plafonnés opération par opération aux seuils suivants :

Nature de l'opération	Opération démarrant à partir de 2018	Opération antérieure à 2018
Production propre	4,0%	7,0%
VEFA	2,4%	7,0%
Accession	5,6%	7,0%
Réhabilitation	3,2%	3,2%

En cas de sous-activité constatée sur l'exercice, les coûts des services à immobiliser font préalablement l'objet d'un abattement, afin de respecter le principe de l'imputation rationnelle.
La valorisation de la maîtrise d'ouvrage est effectuée sous contrôle qu'elle n'excède pas le cout total réel du service en charge.

a. Terrains

Les terrains sont valorisés au coût de revient réel. Ce coût correspond au coût d'achat majoré des frais d'achat, frais de géomètre, étude de terrain et taxes diverses, ou à sa meilleure évaluation pour les acquisitions en VEFA.

b. Immobilisations locatives et bâtiments administratifs

Les immobilisations locatives et les bâtiments administratifs sont ventilés forfaitairement par composant selon les critères du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) qui tiennent compte de la durée de vie des différents éléments de construction et de leur fréquence de renouvellement. La valeur brute est répartie par composant lors de la livraison des immobilisations.

Le tableau ci-dessous présente les composants retenus.

Choix des Composants		
	Logements collectifs	Logements individuels
Structures et ouvrages assimilés	76,70%	80,80%
Menuiserie extérieure	3,30%	5,40%
Chauffage	3,20%	-
Chaudière individuelle	-	3,20%
Etanchéité	1,10%	-
Ravalement	2,10%	2,70%
Ascenseurs	2,80%	-
Parties privatives	9,80%	7,90%
Parties communes	1,00%	-
Total Immeuble	100,00%	100,00%

Un nombre minimum de composants a été retenu correspondant aux éléments les plus fréquemment renouvelés. Les composants « Ascenseurs », « Parties privatives » et « Parties communes » sont des composants facultatifs, mais retenus compte tenu des travaux importants réalisables sur ces postes.

Pour les acquisitions-améliorations, les composants sont minorés en fonction des travaux programmés au moment de l'acquisition, ce qui a pour effet de majorer le coefficient du composant « Structure et ouvrages assimilés ». A la livraison des travaux programmés, ceux-ci sont considérés comme de la création de composant et par conséquent ne génèrent pas de sortie d'immobilisation. Les acquisitions-améliorations sont analysées au cas par cas.

Les dépenses de gros entretien ne sont pas comptabilisées sous forme de composants. Elles sont comptabilisées en charges.

Pour les travaux de résidentialisation, un composant spécifique « Résidentialisation » a été créé.

Tous les composants autres que ceux retenus sont inclus dans le composant « Structure et ouvrages assimilés ».

3.2.3.Immobilisations en cours

Sont portées à ce poste les immobilisations en cours de construction ou terminées pour lesquelles la déclaration d'achèvement des travaux n'a pas été prononcée.

Leur valorisation tient compte des travaux effectués au 31 décembre, pour les situations de travaux ou factures reçues à cette date.

3.2.4.Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition directement attribuables. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

3.2.5.Amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements figurent sur la ligne « dotation aux amortissements » des charges d'exploitation.

➤ Immobilisations incorporelles

Les baux emphytéotiques et à construction ainsi que les concessions, brevets et droits similaires sont amortis linéairement sur leur durée de vie. Les pas de portes ne sont pas amortis.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur une durée de 5 à 7 ans.

➤ Immobilisations locatives et bâtiments administratifs

Les immeubles sont amortis à compter de la date de déclaration d'achèvement des travaux (DAT).

Les amortissements des immobilisations locatives et des bâtiments administratifs sont calculés par mode linéaire sur la durée normale d'utilisation des composants.

Pour le composant « Structure et ouvrages assimilés », deux catégories sont considérées : la première qui regroupe les constructions en grands ensembles ou situés en zones urbaines sensibles qui sont amorties sur quarante ans, et la seconde pour les autres immeubles avec une durée d'amortissement de soixante ans.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Durée d'amortissement des composants	
Structure Catégorie 1	40 ans
Structure Catégorie 2	60 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Chauffage	30 ans
Chaudière individuelles	18 ans
Etanchéité	18 ans
Ravalement	18 ans
Ascenseurs	18 ans
Résidentialisation	18 ans
Parties privatives	25 ans
Parties communes	25 ans

Les immeubles pris à bail emphytéotique, à construction ou à réhabilitation, sont amortis sur la durée du bail, sauf si le bail dépasse la durée d'amortissement du composant « Structure et ouvrages assimilés ».

Pour les constructions locatives rattachées à un bail emphytéotique, la durée d'amortissement des composants est limitée à la durée de vie du bail restant.

➤ Autres immobilisations corporelles

Les travaux d'amélioration et de réhabilitation antérieurs à 2005 n'ont pas fait l'objet de retraitement par composant et sont donc amortis selon leurs plans initiaux.

Les autres immobilisations corporelles (mobilier, matériel de bureau, matériel informatique etc.) sont amorties sur les durées suivantes :

- Agencement et aménagement des locaux : 5 à 10 ans
- Mobilier administratif : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel bureautique : 3 ans
- Matériel de transport : 3 ans

3.2.6. Dépréciations des immobilisations

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de la société.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Pour les opérations ANRU ou hors ANRU devant être démolies, une dépréciation est constituée. Elle est calculée de manière à ce que la valeur nette comptable de l'immobilisation soit nulle au 31 décembre précédent le lancement de l'Ordre de Service concourant à la démolition effective de l'immeuble.

Des dépréciations des terrains sont constituées pour les réserves foncières, lorsque leur utilisation n'est pas possible dans les conditions prévues lors de l'acquisition.

3.3. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût de production tel qu'il est défini par le règlement n° 2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social, à l'exclusion, donc :

- des coûts financiers résultant du financement sur les fonds propres ;
- des frais courants de commercialisation, avant et après achèvement des travaux ;
- des frais annexes d'une part et des frais financiers externes d'autre part, nés après l'achèvement des travaux.

La valorisation tient compte des travaux effectués au 31 décembre, que les situations de travaux ou factures aient été ou non reçues à cette date. De plus, pour les stocks achevés, les travaux restant à effectuer sont comptabilisés en charges à payer.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement. Aucune marge n'est dégagée ni aucun chiffre d'affaires n'est comptabilisé avant la livraison du bien. Une production stockée est constatée à la clôture à hauteur des charges comptabilisées au cours de l'année.

Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production, une dépréciation est constatée.

3.4. Crédances sur les locataires

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

En application de l'article L423-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, les sommes dues à titre de loyers, charges et accessoires par les locataires partis et ceux dont l'ancienneté de la dette est supérieure à un an, sont provisionnées à 100%.

Pour apprécier la perte de valeur des créances, l'organisme peut utiliser des méthodes statistiques issues de données tirées de sa propre exploitation ou établies au niveau national. La société a opté pour la seconde option à partir de l'exercice 2016.

Il en résulte les taux de provisionnement suivant :

Ancienneté de la dette du locataire	2023	2022
	Taux de provisionnement	Taux de provisionnement
Dette < 1 mois	4%	4%
De 1 à 2 mois	4%	4%
De 2 à 3 mois	4%	4%
De 3 à 6 mois	20%	20%
De 6 à 9 mois	40%	40%
De 9 à 12 mois	40%	40%
Dette > 12 mois	100%	100%
Dettes des locataires partis	100%	100%

Pour calculer l'ancienneté d'une créance, son solde est divisé par le montant du quittancement de décembre. Le nombre de mois ainsi obtenu détermine le taux de provisionnement à appliquer sur la totalité de la créance.

Seules les créances locataires provisionnées à 100% sont positionnées en clients douteux. Il s'agit des créances de plus de 12 mois et des créances sur les locataires partis.

3.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.5.1. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition sous déduction, si nécessaire, d'une provision pour dépréciation calculée par catégorie de titres, par référence à leur valeur vénale au 31 décembre.

3.5.2. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie nette présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

3.6. Subventions

3.6.1. Engagements de subventions d'investissement reçus

Les engagements reçus sont comptabilisés au bilan dès leurs notifications. La part non encore perçue de ces subventions est comptabilisée à l'actif en « subventions à recevoir » et classée dans les autres créances.

3.6.2. Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat

Les subventions d'investissement suivent le même plan d'amortissement que l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

Pour les subventions affectées à la surcharge foncière, elles sont reprises sur 10 ans.

Pour la construction neuve ou les acquisitions, la subvention associée est affectée en totalité sur le composant « Structure et ouvrages assimilés ».

Pour les travaux de réhabilitation, la subvention correspondante sera affectée sur le composant le plus important.

La reprise de subventions en compte de résultat est comptabilisée, immeuble par immeuble, sur le montant des subventions notifiées. Elle est portée en résultat exceptionnel.

3.6.3. Subventions d'exploitation

Les subventions, reçues des organismes collecteurs au titre de la participation des employeurs à l'effort de Construction, en contrepartie d'un droit de désignation unique, sont enregistrées directement en compte de résultat sur la ligne « Subventions d'exploitation », conformément à la note de la Fédération nationale des sociétés anonymes et fondations HLM.

3.7. Provisions

3.7.1. Provisions pour gros entretien

L'article 122-4 du règlement n° 2015-04 du 04 juin 2015 de l'Autorité des normes comptables et relatif aux comptes annuels des organismes de logement social, précise que « les entités comptabilisant des provisions pour gros entretien ou grandes révisions calculent la provision pour chaque immeuble objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions ».

Au sein de la société, la provision pour gros entretien n'est pas constituée du fait du caractère non significatif des travaux éligibles décrits ci-dessous :

- Travaux de Gros Entretien programmé :

La majorité des travaux du poste Gros Entretien n'est pas, par nature, programmée (pas de prévision par immeuble). Il s'agit de travaux de remise en état des logements vacants (REL) et des contrats P3- garanties totales sur équipements techniques. Le montant des travaux de Gros Entretien programmé n'est pas assez significatif pour justifier la constitution d'une provision.

- Travaux de gros entretien effectués à l'occasion de programmes de réhabilitation :

Dans la pratique, lors des travaux de réhabilitation effectués par la société, les dépenses de Gros entretien restent accessoires (moins de 20% de la totalité du programme) et sont donc immobilisés.

- Cas particulier des foyers :

Pour les foyers exploités dans le cadre d'une convention, la provision pour gros entretien est mise en place si le contrat prévoit que la provision non utilisée sera reversée au co-contractant au terme de la convention.

3.7.2. Provisions pour départ à la retraite

Les engagements de retraite sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Le principal engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière du personnel du groupe, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissement et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont calculés selon la méthode prospective. Cette méthode prend en compte les hypothèses actuarielles relatives, notamment, aux droits que les salariés auront acquis à leur date de départ en retraite ainsi que le salaire estimé de fin de carrière. Les coûts estimés des avantages accordés au personnel de la société sont provisionnés en fonction des années de présence des salariés. Ils sont déterminés pour chaque salarié présent en CDI au 31 décembre.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Taux d'actualisation	Taux d'actualisation différent pour chaque maturité, comme la courbe Eikon « AA RATING EUR REPS CREDIT CURVE », conformément aux dispositions de la norme French Gaap et aux pratiques de marché.
Taux de revalorisation / Progression	2,90%
Charges sociales	64%
Age de départ à la retraite	64 ans
Mode de départ	Départ volontaire
Tables de mortalité	INSEE 2019-2021
Taux de sortie par classe d'âge :	
20-24 ans	10,53%
25-29 ans	10,40%
30-34 ans	8,84%
35-39 ans	7,38%
40-44 ans	8,45%
45-49 ans	4,75%
50-54 ans	3,69%
55-59 ans	1,23%
A partir de 60 ans	0,51%

3.7.3. Provisions pour perte sur contrat à long terme

La société applique la méthode à l'achèvement pour la comptabilisation des opérations relatives à des contrats à long terme. Dans le cadre de ce type d'opérations, une marge prévisionnelle est déterminée pour chaque contrat.

Dans le cas où cette marge serait négative, la perte globale est provisionnée pour sa totalité :

- La perte latente, correspondant à la perte à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux, est comptabilisée en dépréciation des travaux en cours,
- Le supplément de perte évaluable est à comptabiliser en provisions pour risques.

3.7.4. Provisions pour litiges

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- La société est tenue par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont destinées à couvrir les risques péculiaires encourus par le groupe à propos de litiges qui les opposent à des tiers. Le montant de la provision est égal à la somme que l'entreprise risque de devoir payer à l'issue du litige, dans la mesure où elle répond aux critères comptables définis ci-dessus. Ce montant représente la somme des indemnités, intérêts, dommages et intérêts, frais de justice... qui risquent d'être dus.

3.8. Charges différées d'intérêts compensateurs

Les intérêts compensateurs apparaissent au passif du bilan ; ils ne sont pas annulés à l'actif par un compte de charges différées. A compter de 2022 compte tenu notamment de la hausse constatée du Livret A des charges d'intérêts différés sont constatées.

3.9. Produits constatés d'avance

Ce poste inclut les subventions notifiées pour les opérations de démolition prévues dans les conventions de renouvellement urbain. Elles figurent en contrepartie du débit du compte « subventions à encaisser » inclue dans le poste « autres créances d'exploitation ».

Il comprend également le produit des ventes (VEFA) aux accédants, dans l'attente de la livraison des logements correspondants et de son enregistrement en résultat. Les avances de coût sur des opérations de démolition subventionnables par l'ANRU mais non encore notifiées sont également portées au débit de ce compte.

3.10. Charges constatées d'avance

Ce poste enregistre les charges correspondant à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

La société constate l'étalement des primes d'assurance obligatoire dommage construction sur la durée de la garantie décennale au débit de ce compte.

3.11. Informations relatives au compte de résultat

Résultat des activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG)

Le règlement d'application obligatoire exige que les organismes d'habitations à loyer modéré présentent dans les comptes annuels les informations complémentaires suivantes :

Au passif du bilan : le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG) défini à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation.

Dans l'annexe des comptes annuels : des informations relatives à l'affectation du résultat des activités relevant du SIEG.

La mise en œuvre de ce règlement n'induit donc que des changements de présentation des comptes annuels.

Conformément au règlement ANC n° 2021-08 du 8 octobre 2021, les commentaires de comptes précisent le suivi de l'affectation du résultat des organismes de logement social relevant du SIEG, suite à la création de comptes spécifiques, le permettant.

La société a procédé à la ventilation de son résultat 2023 entre les activités qui relèvent du service d'intérêt économique général et les activités qui ne relèvent pas du service d'intérêt économique général en s'appuyant sur l'édition 2020 du Guide pratique de répartition des charges et des produits : activités SIEG et activités hors SIEG » rédigé conjointement par la Fédération des ESH, la Fédération des coopératives HLM, la Fédération des OPH et l'USH.

Ce Guide propose une approche pratique de ventilation des produits et des charges à partir de la nomenclature comptable HLM en distinguant :

- Les activités SIEG, qui sont toujours exonérées d'impôt sur les sociétés,
- Les activités hors SIEG qui, selon les cas, peuvent être soumises à l'impôt sur les sociétés ou exonérées d'impôt.

La société a retenu l'approche suivante pour la répartition entre activités SIEG et hors SIEG :

1) Identification des charges et produits affectables à 100% à l'une ou l'autre des activités :

a. Activité SIEG :

- Loyers des logements conventionnés nets de RLS,
- Suppléments et réductions de loyer solidarité,
- Loyers des logements en location accession,
- Pénalités sur SLS.

b. Activité HORS SIEG :

- Loyers des logements non conventionnés,
- Loyers et charges relatifs aux commerces,
- Locations d'emplacements publicitaires et d'antennes,
- Loyers d'un parc de stationnement isolé ou les loyers de parkings non rattachés à un logement,
- Revenus d'actions, et autres produits financiers,
- Plus-values de cession d'autres immeubles, d'autres terrains, et d'immobilisations financières,
- Impôts sur les sociétés.

2) Pour tous les autres produits et charges, 3 types d'affectation :

a. A analyser au cas par cas :

- Opérations d'accessions : la qualification SIEG / HORS SIEG dépend de l'acquéreur :
 - ✓ SIEG si acquéreurs (personnes physiques) avec Ressources < Plafond PLS + 11%
 - ✓ ou SIEG dans la limite de 25% des ventes comprises entre les plafonds PLS + 11% & PLI + 11%
- Charges & revenus des parts SCCV : SIEG si SCCV constituées d'OLS & si son activité relève du SIEG
- Gestion d'immeubles pour tiers : SIEG si
 - ✓ Gestion de logements locatifs sociaux pour le compte de tiers,
 - ✓ Gestion de logements dans des copropriétés en difficulté.
- Plus-values de cession d'immobilisations :
 - ✓ SIEG si ventes HLM ou ventes en bloc de logements SIEG,
 - ✓ HORS SIEG si ventes de réserves foncières & terrains nus & si cessions de locaux d'activités.
- Autres produits accessoires : dépendent de la nature du produit :
 - ✓ Contribution des locataires aux travaux d'économie d'énergie SIEG si concerne un logt SIEG,
 - ✓ Vente d'électricité issue de panneaux photovoltaïques : HORS SIEG.

b. Affectation des charges directes aux opérations :

- L'affectation des charges directes de patrimoine se fait suivant la nature SIEG HORS SIEG du patrimoine sur lequel les charges sont rattachées en comptabilité analytique.

c. Affectation des charges communes en utilisant la clé de répartition recommandée dans le Guide des Fédérations décrite ci-dessous :

- Ratio d'affectation aux activités SIEG

Tous les comptes de produits, comptes 70 à 79 (produits des activités SIEG y compris compte 703) / tous les comptes de produits, comptes 70 à 79 y compris compte 703.

3.12. Divers postes du compte de résultat

3.12.1. Dégrèvements de taxes foncières

Les dégrèvements de taxes foncières sont comptabilisés en produits exceptionnels lorsqu'ils sont relatifs à des exercices précédents.

3.12.2. Frais de fusion

L'ensemble des frais, charges, impôts et droits directement liés à une fusion, sont imputés en prime de fusion via un compte de transfert de charges d'exploitation.

3.12.3. Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont inscrits en charges d'exploitation de l'exercice.

3.12.4. Surcoûts liés à l'amiante

Le code de la santé publique impose aux propriétaires (ou à défaut aux exploitants) d'immeubles, de rechercher la présence d'amiante dans les locaux. Si celle-ci est détectée, ils sont alors tenus d'effectuer un diagnostic de l'état de conservation du matériau, et, selon sa concentration, d'effectuer le cas échéant des travaux de désamiantage.

Au regard de cette réglementation :

- Les surcoûts n'améliorant pas l'immobilisation ou ne concourant pas au remplacement d'un des composants, sont comptabilisés directement en charges. Il s'agit principalement des dépenses liées au diagnostic amiante et des travaux de confinement et de nettoyage de l'amiante présente dans les immobilisations conservées en l'état.
- Les surcoûts engagés à l'occasion de l'acquisition d'une immobilisation ou du remplacement de l'un de ses composants, sont immobilisés s'ils sont accessoires au coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation.

3.12.5. Frais d'appareils de comptage de chaleur

Les coûts d'acquisition et d'installation des appareils de comptage de chaleur, liés aux obligations régies par les articles R241-7 à R241-13 du Code de l'énergie, sont comptabilisés en charges.

3.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels ne sont alimentés que dans le cas où un évènement majeur intervient pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de la société. Ce sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- Les plus-values ou moins-values de cession,
- Les dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels,
- Les provisions pour charges ou litiges d'une matérialité très significative,
- Les subventions d'investissement virées au compte de résultat suivant le même plan d'amortissement que l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées, et étalées sur 10 ans pour les subventions affectées à la surcharge foncière,
- Les subventions pour perte d'exploitation (PAF) notifiées dans le cadre des conventions de renouvellement urbain sont reprises en résultat pour le montant de la perte de chiffre d'affaires constatée chaque année au regard du chiffre d'affaires de l'année de référence avant démarrage des relogements. Le solde de la subvention sera totalement repris l'année au cours de laquelle la démolition totale sera réalisée,
- Les subventions notifiées pour démolition et relogement, qui sont reprises chaque année pour couvrir les coûts réels engagés de démolition et relogement,
- Les subventions notifiées pour remboursement du capital restant dû qui sont reprises en une seule fois, l'année de la clôture de l'opération de démolition,
- Le passage en perte du coût des opérations abandonnées,
- Les incitations financières perçues dans le cadre du dispositif des Certificats d'Energie.

Cessions de certificats d'économie d'énergie

En application de la doctrine de la Commission des Etudes Comptables de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (EC 2020-35 du 1er juillet 2021), les incitations financières perçues dans le cadre du dispositif des Certificats d'Energie sont comptabilisées en produits exceptionnels et non plus en produits d'exploitation à partir de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2023, le produit s'élève à 1 642 467 €.



4. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES

DU BILAN

et

COMPTE DE RESULTAT

Tableau n° 1
ENGAGEMENTS HORS BILAN (€)

Partie 4 Fiche n°4.1

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS RECUS			ENGAGEMENTS DONNES		
N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT	N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT
1	2	3	1	2	3
8021	Avals, cautions, garanties reçus		8011	Avals, cautions, garanties donnés	229 887 095,73
80221	Contrats d'emprunts accession signés et non portés à l'encaissement		8012	Oeuvre de prêts :	0,00
80222	Avenants en cours (accession P.A.P.)		80121	- Contrats signés de prêts principaux	
8023	Emprunts locatifs et autres	1 909 306 604,23	80122	- Contrats de prêts complémentaires	
8024	Créances escomptées non échues		80128	- Autres contrats	
8026	Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail		8016	Redevances crédit-bail restant à courir	
8028	Autres engagements reçus		8018	Autres engagements donnés	419 730 709,94
		TOTAL 1 909 306 604,23	80181	Reste à comptabiliser sur :	
			80181	- Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (logements - accession)	
			80182	- Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (terrains - accession)	
			80183	- Compromis de vente (y compris terrains pour réserves foncières)	125 162 003,00
			80184	Reste à payer sur marchés signés (opérations locatives)	294 568 706,94
			80188	Engagements divers	
					TOTAL 649 597 805,67

COMMERCIALISATION

ENGAGEMENTS RECUS			ENGAGEMENTS DONNES		
N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT	N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT
1	2	3	1	2	3
80621	Contrats préliminaires avec fonds bloqués - prix de vente prévisionnel	2 999 000,00	80611	Logements finis et vendus dont le transfert de propriété n'a pas eu lieu	
80622	Réservations sans fonds bloqués - prix de vente prévisionnel				
80623	Dépôts de garantie bloqués - location accession				
		TOTAL 2 999 000,00			TOTAL 0,00

PRESTATIONS DE SERVICES A PERSONNES PHYSIQUES

ENGAGEMENTS RECUS			ENGAGEMENTS DONNES		
N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT	N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT
1	2	3	1	2	3
80721	Engagements de la personne physique		80711	Immeubles à réaliser	
80723	Appels de fonds		80712	Fournisseurs	
80724	Situation de trésorerie de la construction		80722	Travaux réalisés (solde débiteur)	
		TOTAL 0,00			TOTAL 0,00

Tableau n° 2
RESULTATS ET AUTOFINANCEMENTS NETS

4.2.1 - TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 (Montants entre parenthèses lorsqu'il s'agit de montants négatifs)

ORIGINES :	TOTAL		Dont activités relevant du SIEG depuis 2021		Dont activités antérieures à 2021 ou ne relevant pas du SIEG depuis 2021	
11 - Report à nouveau avant affectation du résultat		137 030 843,32		21 941 510,13		115 089 333,19
12 - Résultat de l'exercice N-1		42 825 583,29		20 490 296,49		22 335 286,80
- Prélèvement sur le compte 10688 réserves diverses (1)		0,00		0,00		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Part de l'activité SIEG / hors SIEG dans le résultat						52,15%
Part de l'activité SIEG / hors SIEG dans les capitaux propres						0,00%
AFFECTATIONS :						
- Affectation aux réserves						
1051 Réserve légale (spécifique sociétés)		0,00			0,00%	0,00%
1053 Réserves statutaires ou contractuelles (spécifique sociétés)		0,00			0,00%	0,00%
1057 Excédents d'exploitation affectés à l'investissement (spécifique OPH)		0,00		0,00		0,00
10585 Réserves sur cessions immobilières	30 600 342,75		19 100 980,97			11 499 361,78
10688 Réserves diverses	0,00		0,00			0,00
457 - Dividendes	1 017 450,00		1 017 450,00		100,00%	0,00%
11 - Report à nouveau après affectation du résultat	148 238 633,86		22 313 375,65			125 925 258,21
TOTAUX	179 856 426,61	179 856 426,61	42 431 806,62	42 431 806,62		137 424 619,99
(1) Avec indication des postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.						

4.2.2 - TABLEAU DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (SPECIFIQUE SOCIETES) (1)

Exercice	Année de paiement	Dividende par action	Montant total des dividendes distribués	Plafond annuel de distribution (2)	Résultat net
N-3	2021	0,38	581 400,00	581 400,00	56 873 586
N-2	2022	0,38	581 400,00	581 400,00	64 515 486
N-1	2023	0,66	1 017 450,00	1 017 450,00	42 825 583

(1) Tableau à renseigner pour les 3 exercices précédents (article 243 bis du CGI)

(2) Selon les modalités définies par le 12. des statuts types des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré (article Annexe à l'article R422-1)
et le 12. des statuts types des sociétés anonymes coopératives de production d'habitations à loyer modéré (article Annexe à l'article R422-6)

**RESULTATS DE L'ORGANISME
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

PARTIE IV
Fiche n°4.2.3

	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires (hors 703)	331 678 628,64	333 892 360,05	345 141 160,28	342 567 583,53	356 461 655,74
Résultat avant charges et produits calculés (amortissements, dépréciations et provisions)	137 820 878,92	149 409 968,98	165 974 835,65	145 215 098,92	124 187 523,77
Résultat après charges et produits calculés (amortissements, dépréciations et provisions)	50 286 456,94	56 873 585,97	64 515 486,33	42 825 583,29	7 198 345,75
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	824,00	843,00	813,00	828,00	804,00
Montant de la masse salariale de l'exercice (compte 641)	34 182 986,47	34 351 697,76	32 681 980,90	39 429 975,01	36 151 544,69
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (comptes 645, 647 et 648)	16 078 904,76	15 590 939,37	15 540 344,48	17 564 297,22	18 745 154,53

4.2.4 - TABLEAU RATIO D'AUTOFINANCEMENT NET HLM (R. 423-9 et R. 423-70 du CCH)

Partie 4 Fiche n°4.2.4

	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	
a) Autofinancement net HLM (tableau 5.3.1)	37 582 921,37	5 304 646,56	6 513 499,87	Moyenne des ratios des 3 derniers exercices
b) Total des produits financiers (comptes 76)	1 533 805,12	4 313 354,08	10 161 882,66	
c) Total des produits d'activité (comptes 70)	454 123 380,23	459 810 907,08	473 512 416,55	
d) Charges récupérées (comptes 703)	108 982 219,95	117 243 323,55	117 050 760,81	
e) = (b+c-d) : Dénominateur du ratio d'auto-financement net HLM	346 674 965,40	346 880 937,61	366 623 538,40	
f) = a/e : Ratio d'auto-financement net HLM (1)	11%	2%	2%	5%

(1) Cette ligne doit être insérée dans le rapport de gestion

TABLEAU DES MOUVEMENTS
DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

N° de compte	IMMobilisations	VALEUR BRUTE AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXERCICE
			Acquisitions, Créations, Apports (3)	Virements de poste à poste	Virements de poste à poste abandonné de projet, remboursements anticipés	Sorties d'actif (sauf abandon projet), et remboursement courant des prêts (5)	
1	2	3	4	5	6	7	8 (3 + 4 + 5 - 6 - 7)
	INCORPORELLES						
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2082-2083- 2084-2085	Baux long terme et droits d'usufruit	27 076 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 076 320,00
232-237	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles (232- 237)	7 250,92	0,00	0,00	7 250,92	0,00	0,00
203-205-206- 207-208	Autres immobilisations incorporelles	302 076,59	0,00	0,00	540,00	0,00	301 536,59
	Total I	27 385 647,51	0,00	0,00	7 780,92	0,00	27 377 856,59
	CORPORELLES						
	Terrains						
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112-	Terrains aménagés, loués, bâlis	1 065 772 945,48	0,00	35 963 577,97	2 099 130,46	7 693 202,92	1 092 944 190,07
2113-2115	Agencements - Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total II	1 065 772 945,48	0,00	35 963 577,97	2 099 130,46	7 693 202,92	1 092 944 190,07
	Constructions						
212	Constructions locatives sur sol propre (c/213 sauf 21315-2135) A	3 948 321 446,68	55 176,92	114 990 344,77	29 493,43	27 733 195,00	4 035 604 279,94
213 (sauf 21315-2135)	Constructions locatives sur sol propre hors addit. et remplacements de composants		55 176,92	92 169 469,02	0,00	21 495 425,29	
	Addit. et remplacements de composants (1)		0,00	22 820 875,75	29 493,43	6 237 769,71	
214 (sauf 21415-2145)	Constructions locatives sur sol d'autrui (c/214 sauf 21415-2145) B	171 310 735,19	14 555,38	2 755 251,12	0,00	0,00	174 081 541,69
	Constructions locatives sur sol d'autrui hors addit. et remplacements de composants		0,00	653 384,58	0,00	0,00	
	Addit. et remplacements de composants (1)		0,00	2 102 666,54	6 830,95	0,00	
21315-2135- 21415-2145	Bâtiments et install. administratifs (c/21315-2135-21415-2145) C	18 594 434,95	0,00	9 749,09	0,00	81 774,16	18 522 409,88
	Total III [A+B+C]	4 138 226 616,82	69 732,30	117 756 344,98	29 493,43	27 814 969,16	4 228 208 231,51
215	Install. techniques - Matériel - Outilage	Total IV	107 048,47	2 161,28	0,00	0,00	109 209,75
	Divers						
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers (compte 2181)	6 222 311,37	266 289,33	0,00	0,00	0,00	6 488 600,70
2182	Matériel de transport	590 391,13	0,00	0,00	23 143,69	59 823,93	507 423,46
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 705 040,23	0,00	0,00	163,68	0,00	1 704 876,55
2184	Mobilité	920 812,87	64 863,77	0,00	0,00	0,00	985 676,64
2188	Diverses	11 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 183,00
	Total V	9 449 738,60	331 153,10	0,00	23 397,37	59 823,98	9 697 760,35
22	Immeubles en location vente, location-attribution, affectation	Total VI	71 771,90	0,00	0,00	0,00	71 771,90
	Immobilisations corporelles en cours						
2312	Terrains, VRD, ouvrages d'infrastructure	83 667 097,71	51 686 043,35	2 099 130,46	30 768 793,26	0,00	105 683 478,26
2313-2314- 2318-235	Constructions et autres immobilisations corporelles :						
	- Construction et acquisition-amélioration	116 521 627,72	97 915 010,47	0,00	97 513 819,30	1 668,89	116 920 950,00
	- Addit. et remplacements de composants (1)	57 906 747,84	26 391 079,15	0,00	24 932 742,49	0,00	59 365 084,50
238	Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total VII	258 095 473,27	175 992 132,97	2 099 130,46	153 215 355,05	1 668,89	282 969 512,76
	Total VIII (II + III + IV + V + VI + VII)	5 472 723 594,54	176 395 179,65	155 819 053,41	155 367 286,31	35 569 864,95	5 614 000 676,34
	FINANCIERES						
261-266- 2675-2676	Participations, apport, avances (261-266-2675-2676)						
2671-2674	Créances rattachées à des participations (2671-2674)	22 773 968,56	60 381,25	0,00	0,00	0,00	22 834 349,81
272	titres immobiliers (droit de créance)	7 622,45	0,00	0,00	0,00	0,00	7 622,45
2741	Prêts participatifs	3 718 355,20	0,00	0,00	0,00	0,00	3 718 355,20
2781	Prêts principaux pour accession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2782	Prêts complémentaires pour accession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2783	Prêts aux S.C.C.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
269-271-274 (sauf 2741)- 275-2761	Autre (dépôts et cautionnements versés, créances diverses ...)	317 512,45	10 450,24	0,00	0,00	0,00	327 962,69
2678-2768	Intérêts courus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total IX	26 817 458,66	70 831,49	0,00	0,00	0,00	26 888 290,15
	TOTAL GENERAL (I+VIII+IX) (2)	5 526 926 700,71	176 466 011,14	155 819 053,41	155 375 077,23	35 569 864,95	5 668 266 823,08

(1) Ces lignes recensent les montants des travaux de réhabilitation, résidentialisation et changements de composants sur le parc existant hors travaux d'amélioration sur les acquisitions-améliorations

(2) Total général colonne 8 = Total I colonne 3 de l'actif du bdn.

(3) Y compris la production immobilisée (compte 72 sauf 72232).

(4) Y compris les virements de stocks en immobilisations.

(5) Les sorties d'actif concernent les ventes et démolitions, les sorties de composants remplacés, et autres mises au rebut.

TABLEAU AMORTISSEMENTS (A)
SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Partie 4 Fiche n°4.4.1

N° de compte	IMMobilisations AMORTISSABLES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE		DIMINUTIONS : AMORTISSEMENT DES ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF ET REPRISES (2)	MONTANT DES AMORTISSEMENTS EN FIN D'EXERCICE
			Amortissement linéaire	Autres méthodes (1)		
1	2	3	4	5	6	
	INCORPORELLES					
2801	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28082-28083- 28084-28085	Baux long terme et droits d'usufruits	15 811 585,64	639 749,66	0,00	0,00	16 451 335,30
2803-2805-28088	Autres postes d'immobilisations incorporelles	299 508,36	21 657,84	0,00	0,00	321 166,20
	TOTAL I	16 111 094,00	661 407,50	0,00	0,00	16 772 501,50
2812	Agencements - Aménagements de terrains CONSTRUCTIONS	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
2813 (sauf 281315 et 28135)	Constructions locatives (sur sol propre)	1 568 153 485,01	102 401 384,11	0,00	18 491 898,98	1 652 062 972,14
2814 (sauf 281415 et 28145)	Constructions locatives sur sol d'autrui	112 671 384,79	4 601 093,22	0,00	0,00	117 272 478,01
281315-28135- 281415-28145	Bâtiments et installations administratifs	7 203 631,77	403 549,05	0,00	81 774,16	7 525 406,66
	TOTAL III	1 688 028 501,57	107 408 026,38	0,00	18 573 671,14	1 776 860 856,81
2015	Install. techniques, - Matériel - Outilage	TOTAL IV	99 852,91	0,00	0,00	99 852,91
	AUTRES IMMobilisations CORPORELLES					
28181	Installations générales - Agencements et aménagements divers (compte 2181)	2 665 128,24	649 478,02	0,00	0,00	3 314 606,26
28182	Matériel de transport	475 892,28	0,00	0,00	59 823,98	416 069,30
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 630 008,25	36 870,42	0,00	0,00	1 666 878,67
28184	Mobilier	730 957,54	60 920,66	0,00	0,00	791 878,20
28188	Diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL V	5 501 987,31	747 269,10	0,00	59 823,98	6 189 432,43
282	Travaux d'amélioration (immeubles reçus en affectation)	TOTAL VI	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (3)	1 709 741 435,79	108 814 702,98	0,00	18 633 495,12	1 799 922 643,65

(1) Notamment : amortissement exceptionnel, progressif,(Rappel : l'amortissement linéaire est le seul autorisé depuis 2005 pour les immeubles locatifs).

(2) A détailler dans le tableau des amortissements n° 4.4.2 - TABLEAU AMORTISSEMENTS - VENTILATION DES DIMINUTIONS DE L'EXERCICE .

(3) Le total général des colonnes 3 et 4 est égal aux comptes 6811 + 6871.

Amortissement des constructions (extrait de la partie littéraire de l'annexe) : Indiquer la (les) durée(s) d'amortissement retenue(s) pour le composant "Structure" des constructions:

Structure catégorie 1 / Structure catégorie 2	40 / 60	ans
---	---------	-----

TABLEAU AMORTISSEMENTS (B)
VENTILATION DES DIMINUTIONS DE L'EXERCICE

Partie 4 Fiche n°4.4.2

N° DE COMPTE	IMMobilisations AMORTISSABLES	ELEMENTS TRANSFERES EN ACTIF CIRCULANT	ELEMENTS CEDES	AUTRES SORTIES D'ACTIF (3)	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS (1)	TOTAL DES DIMINUTIONS (2)	6
INCORPORELLES							
2801	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28082-28083	Baux emphytiques à construction et à réhabilitation et droits d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2803-2805-	Autres postes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28088	Total I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CORPORELLES							
2812	Agencements - Aménagements de terrains	Total II	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CONSTRUCTIONS						
2813 (sauf 281315 et 28135)	Constructions locatives (sol propre)	0,00	8 730 050,61	9 761 846,37	0,00	18 491 896,98	
2814 (sauf 281415 et 28145)	Constructions locatives sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
281315-28135- 281415-28145	Bâtiments et installations administratifs	0,00	911,29	80 882,87	0,00	81 774,16	
	Total III	0,00	8 730 961,90	9 842 709,24	0,00	18 573 671,14	
2015	Install., techniques, - Matériel - Outilage	Total IV	0,00	0,00	0,00	0,00	
	AUTRES IMMobilisations CORPORELLES						
28181	Installations générales - Agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28182	Matériel de transport	0,00	59 823,98	0,00	0,00	59 823,98	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28188	Diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total V	0,00	59 823,98	0,00	0,00	59 823,98	
282	Travaux d'amélioration (immeubles reçus en affectation)	Total VI	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	8 790 785,88	9 842 709,24	0,00	18 613 495,12	

(1) Reprises constatées au compte 7811.

(2) Les montants de cette colonne doivent correspondre à ceux de la colonne 5 du tableau 4.4.1 TABLEAU AMORTISSEMENTS - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(3) Démolitions, sorties de composants remplacés, et autres mises au rebut.

Partie IV - Fiche n°4.5.1

TABLEAU DES DEPRECiations ET PROVISIONS

NATURE	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
1	2	3	4	5
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision spéciale de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS				
Pour litiges	2 328 699,00	674 437,25	227 753,42	2 775 382,83
Pour amendes et pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour pertes sur contrats	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour pensions et obligations similaires	4 250 499,00	3 843 974,10	0,00	(3) 8 094 473,10
Pour gros entretien	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour charges sur opérations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques et charges (dont emprunts)	3 154 880,00	2 073 883,00	1 327 317,00	(3) 3 901 446,00
	TOTAL II	9 734 078,00	6 592 294,35	(2) 1 555 070,42
DEPRECiations				
IMMOBILISATIONS				
Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporelles	14 474 399,69	1 077 075,27	420 463,64	15 131 011,32
Financières	243 396,44	0,00	110 450,89	132 945,55
	TOTAL III	14 717 796,13	1 077 075,27	530 914,53
STOCKS ET EN-COURS				
Terreins à aménager	508 081,68	0,00	0,30	508 081,38
Immeubles en cours	864 735,91	0,00	0,00	864 735,91
Immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication garantie de rachat	0,00	0,00	0,00	0,00
Approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL IV	1 372 817,59	0,00	0,30
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
Locataires	45 426 005,61	11 550 742,90	8 953 667,75	48 023 080,76
Acquéreurs, emprunteurs et locataires acquéreurs/attributaires	106 679,08	0,00	5 984,48	100 694,60
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL V	45 532 684,69	11 550 742,90	8 959 652,23
	TOTAL VI (III + IV + V)	61 623 298,41	12 627 818,17	9 490 567,06
	TOTAL GENERAL (I + II + VI)	71 357 376,41	(1) 19 220 112,52	(1) 11 045 637,48
				79 531 851,45

RENOVIS

(1) Dont dotations et reprises	Exploitation	17 146 229,52	9 934 186,59
	Financières	0,00	110 450,89
	Exceptionnelles	2 073 883,00	1 001 000,00
(2) Dont reprises	de provisions utilisées	5 061 173,85	
	de provisions non utilisées (*)	5 984 463,33	
(3) Dont montant pour indemnités de départ en retraite et médaille du travail			8 094 473,10

(*) Exemples : reprise de provision pour litige devenue sans objet, reprise de PGE suite à cession de patrimoine, etc... (à détailler dans la partie littéraire de l'annexe).

6 - ETAT DES DETTES

Partie 4 - Fiche 4.6

N° de compte	DETTE	MONTANT NET AU BILAN	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS	A PLUS DE CINQ ANS	DETTE GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES
1	2	3	4	5	6 (3+4+5)	7
162	Participation des employeurs à l'effort de construction (1)	242 090 471,93	19 309 936,27	50 624 717,85	172 155 818,01	
163	Emprunts obligataires (1)	0,00			0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit (1) (2)	2 259 938 323,06	45 680 662,76	207 402 178,04	2 006 855 282,26	
1651/1658	Dépôts et cautionnement reçus	26 871 460,83			26 871 460,83	
1654	Redevances location - accession	5 389,36	5 389,36		0,00	
166	Participation des salariés aux résultats	0,00			0,00	
1675	Emprunts participatifs (1)	0,00			0,00	
167 (sauf 1671 et 1675), 1681 à 1687	Autres emprunts et dettes (1)	385 702,10			385 702,10	
17/18	Dettes rattachées à des participations (sauf intérêts courus) (1)	0,00			0,00	
519	Concours bancaires courants (5)	159,48	159,48		0,00	
16881-16882-1718-1748- 1788-5181	Intérêts courus non échus	29 324 304,30	29 324 304,30		0,00	
16883	Intérêts compensateurs	24 061,89	24 061,89		0,00	
TOTAL I dettes financières		2 558 639 872,95	94 344 714,06	258 026 895,69	2 206 268 263,20	0,00
dont emprunts remboursables in fine		385 702,10			385 702,10	
229	Droits des locataires acquéreurs, attributaires, affectants	71 771,90	71 771,90		0,00	
269/279	Versements restant à effectuer sur titres non libérés	0,00			0,00	
401 à 408	Fournisseurs et comptes rattachés	47 745 587,59	47 745 587,59		0,00	
419	Clients créateurs	22 979 694,60	22 979 694,60		0,00	
42	Personnel et comptes rattachés	9 517 506,85	9 517 506,85		0,00	
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 826 587,52	6 826 587,52		0,00	
44	Etats et autres collectivités publiques :	5 985 876,45	3 348 909,04	2 616 967,41	0,00	0,00
443	Opérations particulières	0,00			0,00	
44 sauf 443	Autres	5 985 876,45	3 348 909,04	2 616 967,41	0,00	
45	Groupe, associés et opérations de coopération	123 998,71	123 998,71	0,00	0,00	0,00
451	Groupe	0,00			0,00	
454	Stés Civiles immobilières ou S.C.C.C	121 973,05	121 973,05		0,00	
455/4563/457	Associés	2 025,66	2 025,66		0,00	
458	Membres - Opérations faites en commun et en GIE	0,00			0,00	
46	Créditeurs divers :	1 566 301,71	1 566 301,71	0,00	0,00	0,00
461	Opérations pour le compte de tiers	314 950,07	314 950,07		0,00	
46 (sauf 461)	Autres dettes	1 251 351,64	1 251 351,64		0,00	
47	Comptes transitaires ou d'attente (6)	2 190 540,99	2 190 540,99		0,00	
TOTAL II		96 987 866,32	94 370 898,91	2 616 967,41	0,00	0,00
487	Produits constatés d'avance :	23 767 128,99	10 479 581,08	13 287 547,91	(0,00)	0,00
4871	Sur exploitation	23 767 128,99	10 479 581,08	13 287 547,91	(0,00)	
4872	Sur vente de lots en cours	0,00			0,00	
4878	Autres produits constatés d'avance	0,00			0,00	
TOTAL III		23 767 128,99	10 479 581,08	13 287 547,91	(0,00)	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III) (4)		2 679 394 868,26	199 195 194,05	273 931 411,01	2 206 268 263,20	0,00

RENOVIS

(1) Emprunts réalisés en cours d'exercice	103 715 565,29
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	207 912 353,76
(2) Dont à 2 ans maximum à l'origine	0,00

(3) Afin d'obtenir une vérification des résultats par la méthode de la balance au carré, le montant des dépôts et cautionnements reçus, non ventilable par échéance, est inscrit dans la rubrique "dettes à plus de 5 ans".

(4) Total général colonne 3 = Total III + IV du passif.

(5) Y compris soldes créateurs de banques.

Partie 4 - Fiche 4.7

4.7.1 - TABLEAU ETAT DES CREANCES

N° de compte	LIBELLE	MONTANT BRUT AU BILAN	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	
			1	2	3
	EN ACTIF IMMOBILISE				
267	Créances rattachées à des participations	7 622,45			7 622,45
2781	Prêts principaux accession	0,00			0,00
2782	Prêts complémentaires accession	0,00			0,00
2783	Prêts aux S.C.C.C.	0,00			0,00
274	Autres prêts	6 524,97			6 524,97
275/276	Autres immobilisations financières	321 437,72			321 437,72
	TOTAL I	335 585,14		0,00	335 585,14
	EN ACTIF CIRCULANT				
409	Fournisseurs débiteurs	210 923,83	210 923,83		0,00
411	Locataires et organismes payeurs d'APL	50 672 193,61	50 672 193,61		0,00
416	Clients douteux ou litigieux	42 179 607,77	42 179 607,77		0,00
412	Créances sur acquéreurs	9 882,81	9 882,81		0,00
413/414/415/418	Autres créances clients	4 215 442,40	4 215 442,40		0,00
42	Personnel et comptes rattachés	1 277 543,24	1 277 543,24		0,00
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 265 972,03	1 265 972,03		0,00
44	Etat et collectivités publiques :	76 587 067,83	27 420 943,88		49 166 123,95
443	Opérations particulières	0,00			0,00
44 sauf 443	Autres (1)	76 587 067,83	27 420 943,88		49 166 123,95
45	Groupe et associés et opération de coopération	18 089 962,31	18 089 962,31		0,00
451	Groupe	0,00			0,00
454	Sociétés Civiles Immobilières ou S.C.C.C.	1 133 091,37	1 133 091,37		0,00
455	Associés - comptes courants	0,00			0,00
4562 (spécifique Sociétés)	Capital souscrit et appelé, non versé	0,00			0,00
458	Membres- Opérations faites en commun et en G.I.E.	16 956 870,94	16 956 870,94		0,00
46	Débiteurs divers :	21 157 377,58	8 231 376,54		12 926 001,04
461	Opérations pour le compte de tiers	1 329 629,79	1 329 629,79		0,00
46 sauf 461	Autres créances (1)	19 827 747,79	6 901 746,75		12 926 001,04
	TOTAL II	215 665 973,41	153 573 848,42		62 092 124,99
486	Charges constatées d'avances	1 149 613,20	1 149 613,20		0,00
476	Différence de conversion (actif)	0,00			0,00
	TOTAL III	1 149 613,20	1 149 613,20		0,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	217 151 171,75	154 723 461,62		62 427 710,13

(1) RENVOIS	Dont subventions d'investissement à recevoir subventions d'exploitation à recevoir TVA	47 710 187,76 23 793 235,34 3 189 890,29
-------------	---	--

DIRIGEANT(E)S - EFFECTIF

4.9.1 EFFECTIF PAR CATEGORIE (a)	EFFECTIF SALARIE OU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (b)			Effectif facturé par une structure externe (d)
	TOTAL	Dont Régie	Dont refacturés à d'autres organismes (c)	
Personnels administratifs	443	440	3	0
Cadres	229	226	3	
Non cadres	213	213		
Gardiens d'immeubles	248	248	0	0
Cadres	0			
Non cadres	248	248		
Personnels d'immeubles	114	114	0	0
Cadres	0			
Non cadres	114	114		
Personnel de maintenance	0	0	0	0
Cadres	0			
Non cadres	0			
TOTAL	804	801	3	0
Dont effectif de l'organisme à plein temps		769		
Dont effectif de l'organisme à temps partiel en nombre		26		
Dont effectif de l'organisme à temps partiel en équivalent temps plein		15		

4.9.2 EVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIE ET SOUS STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (a)	CDI	CDD	TOTAL
Rappel : Effectif salarié au 31 décembre n-1	719	81	800
- Fins de contrats au cours de l'année	- 103 -	172 -	275
+ Contrats signés au cours de l'année	+ 88 +	191 +	279
= Effectif salarié au 31 décembre de l'exercice	704	100	804

(a) En équivalent temps plein. Pour le calcul de l'équivalence temps plein, rapporter la durée de travail effective à la durée conventionnelle ou égale.

(b) Comprend l'ensemble des effectifs salariés (y compris les C.D.D et contrats aidés ainsi que ceux ayant le statut de la fonction publique territoriale).

(c) Personnel mis à disposition d'organismes ou groupements (dont l'éventuelle société de coordination), ou équivalent en effectif des frais de personnel commun facturés à ceux-ci par l'organismes.

(d) Personnel mis à disposition de la société par d'autres organismes ou groupements (maison mère, GIE, ...), sauf société d'intérim ou dans le cas d'une société de coordination par ses actionnaires.

10.1 - VENTILATION PAR NATURE DES FRAIS D'ACQUISITION IMPUTÉS PENDANT L'EXERCICE

Commentaire : Les frais d'acquisition (frais de notaire, commissions, impôts et taxes non récupérables) imputés à des immeubles au cours de l'exercice sont ici analysés au niveau du compte auquel ils figurent en fin d'exercice.

COMPTES D'IMPUTATION	NATURE DES FRAIS D'ACQUISITION	MONTANT	TOTAUX PARTIELS
		3	2
211 - Terrains	Divers (montants non significatifs)		0,00
213/214 - Constructions	Divers (montants non significatifs)		0,00
231 - Immobilisations corporelles en cours	Emoluments et frais de notaires	1 140 839,21	1 140 839,21
31 - Terrains à aménager	Divers (montants non significatifs)		0,00
33 - Immeubles en cours	Divers (montants non significatifs)		0,00
35 - Immeubles achevés	Divers (montants non significatifs)		0,00
		TOTAL	1 140 839,21

10.2 - TRANSFERTS DE CHARGES (COMPTES 79)

DESTINATION DES CHARGES TRANSFERÉES	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION (C/791)	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES (C/796)	TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES (C/797)
<u>En charges à réparer (c/481) (1)</u>		0,00	
<u>En comptes de tiers</u>	1 520 630,82		
<u>En charges d'exploitation</u>	515 230,83		
<u>En charges financières</u>			
<u>En charges exceptionnelles</u>	48 543,79		
(dont frais sur ventes... C/67182] (2)	48 543,79		
TOTAL	2 084 405,44	0,00	0,00

(1) S'agissant des charges financières, indiquer les intérêts compensateurs transférés au compte 4813.

(2) Frais de montage, de remise en état, de commercialisation déductibles des plus-values de cession de patrimoine locatif, et transférés au compte 67182.

Observations (précisions sur les charges concernées, les tiers concernés, ...):

11 - PRODUCTION IMMOBILISEE

(Compte 72)

(1) Les coûts imputés ne doivent pas excéder les coûts réels. Préciser ci-après les méthodes de calcul. Rappels : la non imputation des coûts internes altère l'image fidèle. La notion de coûts internes de production est décrite dans l'instruction comptable.

(2) Justifier ci-dessous l'incorporation des frais financiers et indiquer le mode de calcul employé. Rappels : seuls les frais financiers externes de la période de construction peuvent être immobilisés, ils sont obligatoirement inscrits dans les comptes 66, et ils sont incorporables en immobilisation par les comptes 72.

(3) Indiquer ci-dessous la nature des travaux et prestations dont il s'agit.

Partie 4 Fiche n°4.12

**12 - INCORPORATION DES FRAIS FINANCIERS ET DES COÛTS INTERNES
DE L'EXERCICE AU COÛT DE PRODUCTION DES STOCKS**

COMPTES	FRAIS FINANCIERS SPECIFIQUES A UNE OPÉRATION	FRAIS FINANCIERS NON SPECIFIQUES A UNE SEULE OPÉRATION (1)	FRAIS DE COMMERCIALISATION (2)	COÛTS INTERNES (2)	TOTAL
1	2	3	4	5	6
331 - Lotissements et terrains en cours d'aménagement					0,00
332 - Opérations groupées, constructions neuves				87 142,52	87 142,52
333 - Opérations d'acquisition - réhabilitation - revente					0,00
334 - Constructions de maisons individuelles (C.C.M.I.)					0,00
337 - Divers (3)					0,00
TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	87 142,52	87 142,52

Rappel : La non comptabilisation des coûts internes altère l'image fidèle.

Les coûts internes sont décrits dans l'instruction comptable.

(1) Pour les frais financiers des emprunts finançant simultanément la réalisation de plusieurs programmes et pouvant être affectés par répartition entre ces programmes, justifier de la réalité de l'utilisation de ces emprunts et les modalités de répartition des frais financiers entre chaque programme.

(2) Total des colonnes 4 et 5 = total de la colonne 5 du tableau IV-3 - fiche 1 (mouvements des comptes de stocks).

Préciser ci-dessous la méthode de calcul de ces coûts et celle de répartition entre les programmes.

Rappels : La non imputation des coûts internes altère l'image fidèle.

Les coûts internes imputés ne doivent jamais dépasser les coûts réels.

La notion de coûts internes de production est décrite dans l'instruction comptable .

(3) Préciser la nature des travaux dont il s'agit.

Partie 4 Fiche n°4.13

13 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**I - CHARGES**

NATURE	MONTANT	TOTAUX PARTIELS
1	2	3
671 - Sur opérations de gestion (1) (2)		454 165,37
INTERETS MORTA PEN	7 674,81	
PENALITES AMENDES	15 128,67	
SUBV ACCORDEES	6 000,00	
FRAIS COM VENTES	380 010,43	
CH EXCEPTIO OP GEST	45 351,46	
Divers : montants non significatifs		
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés, démolis, mis au rebut (1)		16 903 614,81
- Cessions (2)		16 899 092,01
VNC IMMO CORP CEDEES	16 899 091,51	
Divers : montants non significatifs	0,50	
- Démolitions		4 522,80
V.N.C CORP.DEMOL	4 522,80	
Divers : montants non significatifs		
- Sorties de composants et autres mise au rebut		39 578,61
V.N.C COMPOS REMPL	39 578,61	
Divers : montants non significatifs		
678 - Autres (1) (2)		9 673 788,47
SINISTRES CONSTRUC	436 360,05	
SINISTRES IMMEUBLES	2 264 514,40	
SINIST IMM INF FRACH	560 787,07	
COUT DES DEMOLITIONS	5 974 973,75	
PROJET ABANDONNES	437 153,20	
Divers : montants non significatifs		
687 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 073 883,00
DOT AUX PROV EXCEPT	2 073 883,00	
Divers : montants non significatifs		
TOTAL	29 145 030,26	29 145 030,26

(1) Détailier les montants significatifs.

(2) Identifier distinctement les montants relatifs aux cessions immobilières entrant dans le calcul de l'affectation au compte 10685.

Partie 4 Fiche n°4.13

13 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS
II - PRODUITS

NATURE 1	MONTANT 2	TOTAUX PARTIELS 3
771 - Sur opérations de gestion (1)		7 726 397,87
DEGREVEMENTS IMPOTS	3 447 164,50	
PENALITES SUR SLS	30 000,05	
PRODUITS EXCEPT OP.G	4 125 963,44	
PENALITES ARTICLE700	123 269,88	
Divers : montants non significatifs		
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif (1) (2)		42 362 164,11
PROD CESS IMM CORP	40 719 696,63	
PROD CESS DES CEE	1 642 466,88	
Divers : montants non significatifs	0,60	
777 - Subventions d'investissement virées au résultat		14 674 095,45
REP SUBV-CONST	9 078 580,87	
REP SUBV-FONCIER	1 306 686,02	
REP SUBV-TRAVX	4 288 828,56	
Divers : montants non significatifs		
778 - Autres (1)		8 021 800,55
INDEMNITES ASSUR	2 128 586,20	
PROD.EXCEPT.DIVERS	185,19	
PRODUITS SUB DEMOL	5 893 029,16	
Divers : montants non significatifs		
787 - Reprises sur dépréciations et provisions		1 001 000,00
REP PROVISIONS EXCEP	1 001 000,00	
Divers : montants non significatifs		
797 - Transferts de charges exceptionnelles		0,00
TOTAL	73 785 457,98	73 785 457,98

(1) Détaillez les montants significatifs.

(2) Identifier distinctement les montants relatifs aux cessions immobilières entrant dans le calcul de l'affectation au compte 10685.



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023



Tout commence chez vous

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-68 alinéa 6 du code de commerce, incluant les éventuelles observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il comporte les éléments suivants :

- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

I. LES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA PREMIERE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

Les conventions visées sont celles qui sont intervenues sur des opérations autres que courantes et conclues à des conditions normales, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part le président du directoire, le directeur général, les membres du conseil de surveillance, et l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ;
- et d'autre part, la filiale dont la Société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Nous vous précisons qu'aucune convention de ce type n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le conseil de surveillance a été informé de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice, compte tenu des informations reçues, figure en annexe de ce rapport.

III. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

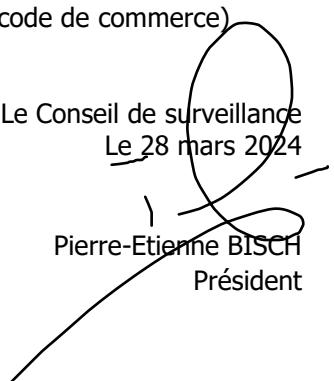
Aucune délégation de compétence et/ou de pouvoir accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital conformément aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce n'est actuellement en cours de validité.

IV. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES COMPTES ANNUELS ET LE RAPPORT DE GESTION

Le conseil de surveillance indique qu'il n'a pas d'observations particulières à formuler sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé.

➤ **ANNEXES :**

- Annexe 1 : Liste des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice 2023.
- Annexe 2 : Tableau des mandats sociaux et fonctions occupés par les mandataires sociaux dans toute société au cours de l'exercice 2023 (Article L225-37-4 du code de commerce)

Le Conseil de surveillance
Le 28 mars 2024

Pierre-Etienne BISCH
Président

ANNEXE 1

LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

• Membres du conseil de surveillance

Pierre-Etienne BISCH, Président, depuis le 29/06/2023
Rémi Thuau, Président, jusqu'au 29/06/2023
Laurent Lavergne, Vice-Président
Axa France Vie, représentée par Nathalie Xavier-Lacour
Axa France Iard, représentée par Emmanuelle Rivé
Communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine, représenté par Julien CHAMBON
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, représenté par Josiane Fischer
Conseil Départemental de Paris, représenté par Marie-José Raymond-Rossi
Action Logement Immobilier, représentée par Jean-Baptiste Dolci
Gilles Hengoat
Axèle Bastien
Bruno Boussard
Antoine de Senneville
Alain Weber, depuis le 29/06/2023
Pierre-André Peyvel, jusqu'au 01/01/2023

Représentants des locataires

Josiane Lamotte
Jeannine Poidras depuis le 25/09/2023
Nora Nasri
Marieme N'Diaye jusqu'au 18/09/2023

• Membres du directoire

Philippe Bry, Président
Michel Ogliaro
Virginie Chabert
Jérôme Cellier
Edouard Lecoeur

ANNEXE 2

TABLEAU DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS OCCUPES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS TOUTE SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2023 - (Article L225-37-4 du Code de commerce)

- Pierre-Etienne BISCH

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Caré Suffren 75015 PARIS		Membre et Président du conseil de surveillance depuis le 29/06/2023
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
PE BISCH CONSULTING	SASU	16, rue José Maria de HEREDIA 75007 PARIS		Président Directeur Général
MANDATS SOCIAUX				

- Rémi THUAU

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Stiffren 75015 PARIS		Membre et Président du conseil de surveillance jusqu'au 29 juin 2023
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
	Néant			
MANDATS SOCIAUX				

- Laurent LAVERGNE

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat				
		S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS	Membre et Vice -président du conseil de surveillance
Sociétés du groupe AXA - sociétés françaises				
AXA Real Estate investment Managers	SA			Directeur général délégué
AXA Reim France	S.A.			Directeur général délégué
AXA Reim France	S.A.			Représentant permanent d'AXA Real Estate investment managers, administrateur
THE BOOST GROUP	SAS			Président du comité de surveillance
AXA REIM SGP	SA			Représentant permanent d'AXA Real Estate investment managers, administrateur
Sociétés du groupe AXA - sociétés étrangères				
AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS (BELGIUM)				Président du conseil d'administration et administrateur délégué
BAYTREE LOGISTICS DEVELOPMENTS LIMITED (UK)				Administrateur
BAYTREE LOGISTICS PROPERTIES LLP (UK)				Administrateur, fin de mandat durant l'exercice 2023
Sociétés extérieures au groupe AXA - sociétés françaises				
Néant				
Sociétés extérieures au groupe AXA - sociétés étrangères				
LIFE SCIENCE ONE (BV Néerlandaise)				Membre du comité de surveillance

- Nathalie SAVIER-LACOUR - Représentante permanente d'AXA France Vie

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance représentante permanente de AXA FRANCE VIE
Sociétés du groupe AXA - sociétés françaises				
ERIM PARTICIPATIONS	SA			Représentante permanente de ERM
Sociétés du groupe AXA - sociétés étrangères				
Néant				
Sociétés extérieures au groupe AXA - sociétés françaises				
Néant				
Sociétés extérieures au groupe AXA - sociétés étrangères				
Néant				

MANDATS SOCIAUX

- Emmanuelle RIVE - Représentante permanente Axa France lard

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Représentante permanente Axa France lard
Sociétés françaises du groupe AXA				
AXA ENTRAIDE	Association		Administratrice	
LA MEDIATION ASSURANCE	Association		Administratrice	
Sociétés françaises extérieures au groupe AXA				
Néant				
Sociétés étrangères extérieures au groupe AXA				
Néant				

MANDATS SOCIAUX

- Julien CHAMBON

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	SA d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carrière Suffren		Membre du conseil de surveillance en qualité de représentant permanent de la CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
APILOGIS	SCIC D'HLM			Vice-Président du Conseil de surveillance
MARIE DE HOUILLES	Collectivité territoriale			Maire
DEPARTEMENT DES YVELINES	Collectivité territoriale			Conseiller départemental des Yvelines
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	EPCI			Vice-Président
DOMNIS	SA			Membre du conseil de surveillance
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT BOUCLE DE SEINE	Syndicat intercommunal			Président
SEINE ET YVELINES NUMERIQUES	Etablissement public local			Vice-Président
CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Collectivité territoriale			Président
SDIS	Collectivité territoriale			Membre du conseil de surveillance

MANDATS SOCIAUX

- Josiane FISCHER - Représentante permanente du Conseil Départemental des Hauts de Seine

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Caré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance, représentant permanent du Conseil départemental des Hauts de Seine
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
Néant				
MANDATS SOCIAUX				

• Marie-José RAYMOND ROSSI - Représentante permanente du Conseil départemental de PARIS

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Caré Suffren 75015 PARIS		Représentante permanente du conseil départemental de PARIS, membre du conseil de surveillance
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
ANTIN RESIDENCES	S.A.	59 rue de Provence 75009 PARIS		Administratrice
SEQUENS SOLIDARITE	S.A.	14 Boulevard Garibaldi 92130 Issy-Les-Moulineaux		Administratrice
ELOGIE-SIEMP	S.A.	8 Boulevard d'Indochine 75019 PARIS 19		Administratrice
IMMOBILIÈRE 3F	S.A.	159 rue Nationale 75013 PARIS		Administratrice
Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations Parisiennes	Association			
Centre d'accueil et de soins de Nanterre				
Comité d'orientation de l'observatoire du logement et de l'habitat de PARIS				
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de l'Ile-de-France				
Commission logement du 13ème arrondissement				
Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'académie de PARIS				
Commission départementale des valeurs locatives des locaux				

MANDATS SOCIAUX

Conseil Parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes		
Conseil territorial de santé		
Conseil de familles des pupilles de l'Etat et du département de PARIS		
SYTCOM, agence métropolitaine des déchets ménagers (comité administrant ledit syndicat)	Membre suppléant	
Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre		
Commission de la présence postale de PARIS		
Collège Georges Sand		
Collège Claude Monnet		
Collège Thomas Mann		
Ecole Glacière		
Ecole Vandrezanne		
Ecole privée Sainte Anne –Sainte Marie		

- Jean-Baptiste DOLCI - Représentant permanent d'Action Logement Immobilier

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat					
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carrié Suffren 75015 PARIS		Représentant permanent d'Action Logement Immobilier, membre du conseil de surveillance	
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat					
LOGELIA	OPH			Administrateur	
MUTLOG	MUTUELLE			Administrateur	
ANRU	AGENCE			Administrateur	
OPH de l'ANGOUMOIS	OPH			Administrateur	
ENEAL	SA d'HLM			Censeur	
GRAND DELTA HABITAT	SCIC d'HLM			Censeur	

MANDATS SOCIAUX

- **Gilles HENGOAT**

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carrière Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
CONVERGENCE	SASU	10 rue du Ruyguay 29241 LOCQUIREC		Président
MANDATS SOCIAUX				

- Axèle BASTIEN

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	SA d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carrière Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance
Sociétés françaises du groupe AXA				
Néant				
Sociétés étrangères du groupe AXA				
Néant				
Sociétés étrangères extérieures au groupe AXA				
Néant				

MANDATS SOCIAUX

- Bruno BOUSSARD

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
CDC HABITAT	SA d'économie mixte			Membre du conseil de surveillance en qualité de représentant de SQY
MANDATS SOCIAUX				

- Antoine de Semneville

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	SA d'HLM	31/35 rue de la Fédération Caré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance
Sociétés françaises du groupe AXA				
Néant				
Sociétés françaises extérieures au groupe AXA				
STE D'EXPLOITATION DES PARKINGS DUFORUM DES HALLES	SA			Représentant permanent de la SCI VENDOME COMMERCES
HEALTH PROPERTY FUND 1	SA			Représentant permanent de la SCI AGIPIMMO1
OPCI RAISE IMMOBILIER 1	SPPICAV SAS			Représentant permanent d'AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE
OPCIFI 2	SPPICAV SAS			Représentant permanent de la SCI AGIPIMMO1
OPCIFI 2	SPPICAV SAS			Représentant permanent de COLISSEE RESIDENTIEL
Sociétés étrangères du groupe AXA				
Cirrus SCA (Luxembourg)				Directeur
Forest Clover 1 Limited (Irlande)				Directeur
AISELA 10 Spri (Belgique)				Directeur
PYROTEX UK 1 COOPERATIVE COOP S.A (UK)				Directeur A

MEDITERRANEO SVILUPPO (Italie)			Directeur
RAI HOTEL CV (Pays Bas)			Directeur
ALTOSTRATUS SARL (Luxembourg)			Directeur
BATTLEBELOTT BV (Pays-Bas)			Directeur
ETTEN LEUR LOGISTICS INVESTMENT BV (Pays-Bas)			Directeur
LINDISFARNE SL (Espagne)			Directeur
MARSHEG 1 BV (Pays-Bas)			Directeur
PRIME ITA MILAN-T SRL (Italie)			Directeur
SOUZA GP BV (Pays-Bas)			Directeur
TOUR DU SOMMEIL BV (Pays-Bas)			Directeur
BRISTOL ALLIANCE GP LIMITED (UK)			Gérant
RED GRAFTON SARL (Lux)			Gérant
RED GRAFTON I SARL (Lux)			Gérant
RED GRAFTON II SARL (Lux)			Gérant
CRIMSON GRAFTON SARL (Lux)			Administrateur
LAMA RE 1 BV (Hollande)			Administrateur
LAMA RE 2 BV (Hollande)			Administrateur

LAMA RE 3 BV (Hollande)		Administrateur
LAMA RE 4 BV (Hollande)		Administrateur
LAMA RE 5 BV (Hollande)		Administrateur
OUESTIA INTERMEDIATE SARL (Sarl Lux)		Gérant
OUESTIA PROPERTIES SARL (Sarl Lux)		Gérant
SIR OP BV (Hollande)		Administrateur
22 BG BV(Pays Bas)		Directeur
Top 22 BG BV (Pays Bas)		Directeur
Krasnapolski II BV (Pays Bas)		Directeur
Cesar Media Invest SARL (luxembourg)		Directeur
Sociétés étrangères extérieures au groupe AXA		
Néant		

- Alain WEBER

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance depuis le 29/06/2023
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
SGFGAS (Société de Gestion des Financements et Garanties de l'Accession Sociale à la Propriété)	SA			Président
Observatoire des Loyers de l'agglomération Parisienne	Association			Président
FREHA	Bailleur social Associatif			Administrateur
MANDATS SOCIAUX				

• Pierre-André PEYVEL

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercées
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
Logis Méditerranée	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69412 LYON Cedex 03		Membre du conseil de surveillance jusqu'au 01/01/2023
Logis Familial	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69412 LYON Cedex 04		Membre du conseil de surveillance jusqu'au 01/01/2023
Logis Familial Varois	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69412 LYON Cedex 05		Membre du conseil de surveillance jusqu'au 01/01/2023
Sollar	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69412 LYON Cedex 06		Membre du conseil de surveillance jusqu'au 28/06/2023
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
Vilogia Premium Grand Est	SA Coopérative HLM	24 rue du Cardinal Tisserant 54000 NANCY		Président du conseil d'administration
Vilogia Premium Pays de Loire	SA Coopérative HLM	74, Boulevard Jean Jaurès 59664 VILLENEUVE D'ASQ		Président du conseil d'administration
Vilogia Premium Auvergne Rhône Alpes	SA Coopérative HLM	74, Boulevard Jean Jaurès 59664 VILLENEUVE D'ASQ		Président du conseil d'administration

MANDATS SOCIAUX

- Josiane LAMOTTE - Représentante élue des locataires

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercées
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance, représentante élue des locataires
Sociétés extérieures au 1001 Vies Habitat				
	Néant			
MANDATS SOCIAUX				

- **Nora NASRI - Représentante élue des locataires**

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercées
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance, représentante élue des locataires
Sociétés extérieures au 1001 Vies Habitat				
		Néant		
MANDATS SOCIAUX				

- Jeannine POIDRAS - Représentante élue des locataires

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercées
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance, représentante élue des locataires depuis le 25/09/2023
Sociétés extérieures au 1001 Vies Habitat				
CLCV de PARIS	Association	29 rue Alphonse Bertillon 75015 PARIS		Administratrice et Trésorière adjointe
MANDATS SOCIAUX				

- Marieme N'DIAYE - Représentante élue des locataires

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercées
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du conseil de surveillance, représentante élue des locataires jusqu'au 18/09/2023
Sociétés extérieures au 1001 Vies Habitat				
13F		159 rue Nationale 75013 PARIS		Membre du conseil d'administration jusqu'en juin 2023
3F RESIDENCE		159 rue Nationale 75013 PARIS		Membre du conseil d'administration jusqu'en juin 2023
Action Logement Groupe		21, quai d'Austerlitz 75013 PARIS		Membre du conseil d'administration depuis juin 2023

MANDATS SOCIAUX

- Philippe BRY

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Caré Suffren 75015 PARIS		Président du directoire
Sollar	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69412 LYON Cedex 06		Membre et Président du conseil de surveillance
Logis Méditerranée	S.A. d'HLM	Résidence Hyde Park 180, avenue Jules Cantini 13008 MARSEILLE		Membre et Président du conseil de surveillance
Le Logis Familial Varois	S.A. d'HLM	Avenue de Latire de Tassigny CS 60005 83307 TOULON Cedex		Membre et Président du conseil de surveillance
Logis Familial	S.A. d'HLM	66-68 avenue Valéry Giscard d'Estaing 06200 NICE		Membre et Président du conseil de surveillance
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
AORIF	Association	15 rue de Chateaubriand 75008 PARIS		Membre du conseil d'administration
Fédération des ESH	Association	14 rue Lord Byron 75008 PARIS		Membre du conseil fédéral

MANDATS SOCIAUX

• Michel OGLIARO

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du directoire
Logis Méditerranée	S.A. d'HLM	Résidence Hyde Park 180, avenue Jules Cantini 13008 MARSEILLE		Représentant permanent de la société 1001 Vies Habitat, membre du conseil de surveillance
Logis Familial	S.A. d'HLM	66/68, route de Grenoble Immeuble le Centaure 06200 NICE		Représentant permanent de la société 1001 Vies Habitat, membre du conseil de surveillance
Sollar	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69006 LYON		Membre du conseil de surveillance depuis le 23/03/2023
Logis Familial Varois	S.A. d'HLM	Avenue de Latte de Tassigny 83000 TOULON		Représentant permanent de la société 1001 Vies Habitat, membre du conseil de surveillance
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
Néant				
GIE 1001 Vies Habitat	G.I.E.	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Contrôleur de gestion
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Directeur du Pôle Performance Economique et Financière
Fonction salariée au sein du groupe				

- Virginie CHABERT

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Caré Suffren 75015 PARIS		Membre du directoire
SOLLAR	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69006 LYON		Représentant permanent de 1001 Vies Habitat
Logis Méditerranée	S.A. d'HLM	Résidence Hyde Park 180, avenue Jules Cantini 13008 MARSEILLE		Membre du conseil de surveillance
Logis Familial	S.A. d'HLM	66-68, avenue Valéry Giscard d'Estaing 06200 NICE		Membre du conseil de surveillance depuis le 26/06/2023
Le Logis Familial Varois	S.A. d'HLM	Avenue de Latire de Tassigny CS 60005 83107 TOULON Cedex		Membre du conseil de surveillance
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
Néant				
Fonction salariée au sein du groupe	1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Caré Suffren 75015 PARIS	Directrice du Pôle Métiers

• Jérôme CELLIER

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du Directoire
GIE 1001 Vies Habitat	GIE	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Représentant permanent de l'Administrateur unique
Logis Méditerranée	S.A. d'HLM	Résidence Hyde Park 180, avenue Jules Cantini 13008 MARSEILLE		Membre du Conseil de surveillance et vice-président du Conseil depuis le 20/03/2023
Logis Familial	S.A. d'HLM	66-68, avenue Valéry Giscard d'Estaing 06200 NICE		Membre du Conseil de surveillance et vice-président du Conseil depuis le 22/03/2023
Sollar	S.A. d'HLM	28, rue Garibaldi 69412 LYON Cedex 06		Membre du Conseil de surveillance et vice-président du Conseil depuis le 23/03/2023
Logis Familial Varois	S.A. d'HLM	Avenue de Latre de Tassigny 83300 TOULON		Membre du Conseil de surveillance et vice-président du Conseil depuis le 22/03/2023
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
Néant				
Fonction du groupe salariée au sein	1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS	Directeur des affaires juridiques

• **Edouard LECOEUR**

	Dénomination sociale	Forme sociale	Adresse	Mandats et fonctions exercés
Sociétés du groupe 1001 Vies Habitat				
1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS		Membre du Directoire
Sollar	S.A. d'HLM	28 rue Garibaldi 69006 LYON		Membre du conseil de surveillance depuis le 23/03/2023
Le Logis Familial Varois	S.A. d'HLM	Avenue de Latte de Tassigny CS 60005 83107 TOULON cedex		Membre du conseil de surveillance depuis le 22/03/2023
Logis Méditerranée	S.A. d'HLM	Résidence Hyde Park 180, avenue Jules Cantini 13008 MARSEILLE		Membre du conseil de surveillance depuis le 21/03/2023
Logis Familial	S.A. d'HLM	66-68, avenue Valéry Giscard d'Estaing 06200 NICE		Membre du conseil de surveillance depuis le 22/03/2023
Sociétés extérieures au groupe 1001 Vies Habitat				
Néant				
au sein du groupe	1001 Vies Habitat	S.A. d'HLM	31/35 rue de la Fédération Carré Suffren 75015 PARIS	Directeur du Pôle Stratégie et Transformation

1001 VIES HABITAT

**SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 29 070 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 31/35 RUE DE LA FEDERATION CARRE SUFFREN 75015 PARIS
INSCRITE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PARIS SOUS LE NUMERO 572 015 451**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 27 juin, à 9 heures30,

Les actionnaires de la société 1001 Vies Habitat, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré se sont réunis en assemblée générale, au siège social sis 31/35, rue de la fédération - Carré Suffren - 75015 Paris et en visioconférence sur convocation du directoire faite par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 juin 2024.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire. Les membres de l'assemblée assistant par visio-conférence sur une plateforme sécurisée ont été mentionnés « présent par visio-conférence » sur la feuille de présence, dès leur connexion à la salle dédiée à l'assemblée générale ordinaire,

Monsieur Pierre-Etienne préside la réunion.

Monsieur Laurent LAVERGNE et M. Jean-Baptiste DOLCI représentant Action Logement Immobilier, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Patricia MOREAU est désignée comme secrétaire.

Sont également présents :

Le Cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES représenté par M. Jean-Philippe BERTIN.

Le Cabinet FORVIS MAZARS représenté par Monsieur Saïd BENHAYOUNE.

Monsieur Azzedine MOUSSA et Monsieur Didier DELPEYROUX (*en visioconférence*), représentants du Comité social et économique.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent 1 517 821 actions sur les 1 530 000 émises par la société, auxquelles sont attachées 13 326 037 voix sur les 15 300 000 voix au total.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus du cinquième des actions ayant le droit de vote pour les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et plus du quart des actions ayant le droit de vote pour les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

2. ORDRE DU JOUR

Le président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

➤ **Relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que des opérations de l'exercice et quitus du directoire et du conseil de surveillance
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
3. Affectation du résultat de l'exercice

.../...

➤ **Relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

9. Pouvoirs en vue des formalités

3. INFORMATION AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

.../...

Le président rappelle que les documents sur lesquels l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire est appelée à statuer, ont été mis à disposition des actionnaires le 12 juin 2024 et leur ont été adressés par courriel :

- le texte des projets de résolutions
- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- le rapport d'activité comprenant la déclaration de performance extra financière et le rapport de l'organisme tiers indépendant sur ladite déclaration
- le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- le rapport du directoire à l'assemblée générale extraordinaire

Il rappelle que le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le conseil de surveillance du 28 mars 2024 et pour lequel les documents suivants ont été communiqués :

- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion avec joints la déclaration de performance extra financière et le rapport de l'organisme tiers indépendant,

Le président demande si les membres de l'assemblée générale ont des observations à formuler sur les comptes et sur ces rapports.

Puis, il donne la parole aux Commissaires aux comptes qui donne lecture de leurs rapports.

Plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

4. VOTE DES RESOLUTIONS

➤ Relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que des opérations de l'exercice et quitus du directoire et du conseil de surveillance

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise comprenant ses observations sur les comptes annuels, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 7 198 345,75 euros (dont -10 345 837,35 euros relevant du SIEG et 17 544 183,10 euros hors SIEG).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement le montant global s'élevant à 0 euros des dépenses et charges visées aux articles 39, 4^e et 39, 5^e du Code Général des Impôts, ainsi que le supplément correspondant d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, elle donne quitus au directoire et au conseil de surveillance de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Pour : 13 326 037 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13 326 037 voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du directoire et des rapports du commissaire aux comptes ainsi que du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise comprenant les observations du conseil sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

Pour : 13 326 037 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13 326 037 voix exprimées.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale, approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de **7 198 345,75** euros (dont – 10 345 837,35 euros relevant du SIEG et 17 544 183,10 euros hors SIEG) de la façon suivante :

	Total	Dont relevant du SIEG	Hors SIEG
- Montant du report à nouveau au 31 décembre 2023	148 238 633,86 €	22 313 375,65 €	125 925 258,21 €
- Résultat de l'exercice 2023	7 198 345,75 €	- 10 345 837,35 €	17 544 183,10 €
- Montant du report à nouveau après imputation du résultat	155 436 979,61 €	11 967 538,30 €	143 469 441,31 €
- Affectation à la réserve de plus-values nettes sur cessions immobilières par prélèvement sur le report à nouveau	22 897 336,03 €	11 967 538,30 €	10 929 797,73 €
- Affectation aux actionnaires à titre de dividendes par prélèvement sur le report à nouveau	1 308 150,00 €	0	1 308 150,00 €
- Soit un solde du report à nouveau au 31 décembre 2024	131 231 493,58 €	0	131 231 493,58 €

Le dividende global revenant à chaque action serait ainsi fixé à 0,855 €.

La date de mise en paiement serait fixée au 30 septembre 2024 sous réserve pour les personnes physiques domiciliées en France :

- de la déduction d'un prélèvement forfaitaire unique de 12,8%,
- auquel s'ajoutent, des prélèvements sociaux (dont CSG et CRDS) retenus à la source et calculés au taux de 17,2 %,

Soit un prélèvement total de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf dispensé pour certains contribuables.

Il est rappelé, en application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que les dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31/12/2022			1 017 450 €	
31/12/2021			581 400 €	
31/12/2020			581 400 €	

Pour : 12 049 469 voix

Contre : 1 276 568 voix

Abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des 12 049 469 voix exprimées.

.../...

➤ Relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION
Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée générale ordinaire à l'effet d'accomplir toutes toutes formalités, y compris de publicité.

Pour : 13 326 037 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 13 326 037 voix exprimées.

.../...

Pour extrait certifié conforme,
Le 10 juillet 2024.

Philippe BRY
Président du directoire



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

1001 VIES HABITAT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Certifié conforme



Philippe BRY,
Président du directoire de 1001 Vies Habitat

1001 VIES HABITAT

Société anonyme d'HLM
RCS Paris 572 015 451

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société 1001 VIES HABITAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1001 VIES HABITAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 3.2 « Immobilisations et amortissements » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans la note susmentionnée et des informations correspondantes fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 3.4 « Créances sur les locataires » de l'annexe des comptes annuels expose les modalités de calcul des dépréciations des créances locataires. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthode retenue par votre société, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette approche.
- La note 3.7.2 « Provisions pour départ à la retraite » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation de provision pour départ à la retraite appliquée par votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les méthodes de calcul utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris-La Défense, le 11 juin 2024

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

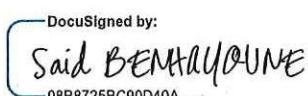
ERNST & YOUNG et Autres

Saïd BENHAYOUNE

Associé

Jean-Philippe BERTIN

Associé

DocuSigned by:

Said BENHAYOUNE
08B8725BC90D40A...

DocuSigned by:

Jean Philippe Bertin
CD13FD2F8F9B4FD...